

**RAPPORT SEMESTRIEL**  
**30.06.23**

# **NEWB INVEST**

## **SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
publique de droit belge à compartiments multiples  
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements  
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

# SOMMAIRE

<b>1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>1.2 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>6</b>
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	9
<b>1.3 . BILAN GLOBALISE</b>	<b>11</b>
<b>1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE</b>	<b>12</b>
<b>1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION</b>	<b>13</b>
1.5.1 . Résumé des règles	13
1.5.2 . Taux de change	14
<b>2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND BALANCED</b>	<b>15</b>
<b>2.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>15</b>
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	15
2.1.2 . Cotation en bourse	15
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	15
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	17
2.1.5 . Distributeurs	17
2.1.6 . Indice et benchmark	17
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	17
2.1.8 . Politique future	18
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	18
<b>2.2 . BILAN</b>	<b>19</b>
<b>2.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>20</b>
<b>2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>21</b>
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23	21
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	23
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	24
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	25
2.4.5 . Performances	25
2.4.6 . Frais	27
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	28
<b>3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND DEFENSIVE</b>	<b>29</b>
<b>3.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>29</b>
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	29
3.1.2 . Cotation en bourse	29
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	29
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	31
3.1.5 . Distributeurs	31
3.1.6 . Indice et benchmark	31
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	31
3.1.8 . Politique future	32
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	32
<b>3.2 . BILAN</b>	<b>33</b>
<b>3.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>34</b>
<b>3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>35</b>
3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23	35
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	37
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	38
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	39
3.4.5 . Performances	39
3.4.6 . Frais	41
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	42
<b>4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND DYNAMIC</b>	<b>43</b>

<b>4.1 . RAPPORT DE GESTION</b>	<b>43</b>
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	43
4.1.2 . Cotation en bourse	43
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	43
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	45
4.1.5 . Distributeurs	45
4.1.6 . Indice et benchmark	45
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	45
4.1.8 . Politique future	45
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	46
<b>4.2 . BILAN</b>	<b>47</b>
<b>4.3 . COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>48</b>
<b>4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES</b>	<b>49</b>
4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23	49
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	50
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	52
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	52
4.4.5 . Performances	52
4.4.6 . Frais	54
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	55

# 1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

## 1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

### **Siège de la SICAV**

Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

### **Date de constitution**

22 novembre 2021

### **Conseil d'administration de la SICAV**

- Thomas Olinger, administrateur, président du conseil d'administration
- Thomas De Nil, Head of product management savings & investments and ALM-portfolio auprès de vdk bank S.A., administrateur
- Sarah Follens, conseillère juridique auprès de vdk bank S.A., administratrice
- Derek de Wilde d'Estmael, consultant indépendant, administrateur indépendant
- Kim Oosterlinck, vice-recteur, responsable planification et finance auprès de l'Université Libre de Bruxelles et professeur, administrateur indépendant

### **Personnes physiques chargées de la direction effective**

- Sarah Follens
- Thomas De Nil

### **Type de gestion**

La Sicav a désigné une société de gestion aux fins d'exercer de manière globale les fonctions de gestion d'organismes de placement collectif visées à l'article 3, 22° de la Loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi »).

### **Société de gestion**

Luxcellence Management Company S.A. est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC), agréée au Grand-Duché de Luxembourg en qualité de société de gestion conformément à la directive 2009/65/CE.

Luxcellence Management Company S.A. est entièrement détenue par CACEIS S.A., la maison-mère du Groupe CACEIS et fait partie du même groupe que CACEIS Bank.

Dénomination : Luxcellence Management Company S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 2 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Constitution : 31 janvier 1994

### Conseil d'administration :

- Guillaume Fromont, administrateur, Président du Conseil
- Grégory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière ;
- Lucien Euler, administrateur indépendant
- Aurélien Veil, administrateur.

### Comité de direction :

- Gregory Cabanetos, administrateur-délégué à la gestion journalière;
- Pascal Pira, délégué à la gestion journalière ;
- Gérald Stadelmann, délégué à la gestion journalière ; et
- Valérie Vignoul, déléguée à la gestion journalière.

Commissaire : Ernst & Young Luxembourg, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre-Marie Boul.

Capital souscrit et libéré : EUR 1.000.000, entièrement libéré.

### **Commissaire**

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Lefrancq Brieuc, Culliganlaan 5, 1831 Diegem.

### **Promoteur**

VDK Bank S.A., Sint-Michielsplein 16, 9000 Gand

## **NEWB INVEST**

### **Dépositaire**

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736.

### **Gestion financière du portefeuille**

Orcadia Asset Management S.A., Ecoparc Windhof, 13, rue de l'Industrie, 8399 Windhof, Luxembourg.

### **Gestion administrative et comptable**

La Société de gestion a délégué une partie de ses tâches à CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C bte 320 - 1000 Bruxelles.

### **Service financier**

CACEIS Bank, Belgium Branch., Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

### **Distributeur(s)**

VDK Bank S.A., Sint-Michielsplein 16, 9000 Gand

### **Conseiller ISR**

Les investisseurs sont informés du rôle de Conseiller en Investissements socialement responsables effectué par NewB S.C.E.

### **Liste des compartiments et des classes d'action**

NewB Sustainable Mixed Fund Balanced – Founder et Investor  
NewB Sustainable Mixed Fund Defensive – Founder et Investor  
NewB Sustainable Mixed Fund Dynamic – Founder et Investor

### **Classes d'actions**

Classe Investor

Classe Founder qui se distingue de la classe Investor par :

- Sa disponibilité limitée à la période de souscription initiale. La souscription à la classe Founder est limitée à la période de souscription initiale qui suit le lancement de la Sicav. Après cette période, les investisseurs n'auront pas la possibilité d'acheter des actions supplémentaires de cette classe. Il n'est toutefois pas porté préjudice à la possibilité des investisseurs de sortir de la classe dans les conditions indiquées dans la fiche propre à chaque compartiment.

- Une contribution moins élevée aux frais de gestion du portefeuille et de distribution.

Les classes Investor et Founder sont offertes tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

## 1.2 . RAPPORT DE GESTION

### 1.2.1 . Informations aux actionnaires

Après la constitution initiale par la banque coopérative NewB du fonds NewB Invest, et dans le contexte de la résiliation de la licence bancaire de la banque NewB comme distributeur initiale, le fonds a été transféré à vdk bank sa dans son rôle de promoteur et distributeur du fonds. NewB Invest est un fonds « article 9 » au sens de la nouvelle réglementation européenne SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ce qui signifie qu'il doit répondre aux critères de durabilité européens les plus stricts.

Chaque compartiment du fonds suit en cette matière les règles qui ont été fixées au niveau du fonds dans son ensemble, pour chacun des compartiments.

Pour établir l'univers d'investissement des compartiments de la sicav NewB Invest en s'assurant bien que NewB respecte ses promesses de campagne 2019, le département ESG de NewB a appliqué une méthodologie d'investissement socialement responsable (ISR) qui se base sur les règles ISR de NewB. Celles-ci ont été rédigées en collaboration avec différentes organisations membres de NewB (Greenpeace, CNCD 11.11.11, CSC, Bond Beter Leef Milieu, etc.) qui ont une expertise dans les différentes thématiques abordées. Les règles ISR ont ensuite été approuvées par l'ensemble des coopératrices et coopérateurs à l'assemblée générale de NewB en juin 2021.

Pour appliquer sa méthodologie ISR, NewB pratique d'une part, l'exclusion d'entreprises ou d'États qui ne respectent pas les règles ISR de NewB. Il s'agit des entreprises dont les activités sont nuisibles à la planète et/ou à la société, comme les fabricants d'armes, les fabricants de tabac et l'ensemble du secteur des énergies fossiles. Les entreprises qui font face à de sérieuses controverses ESG sont également exclues, tout comme les entreprises qui font partie de la liste noire de Financité.

D'autre part, une méthode de « best-in-class » est appliquée, sur base de l'indice MSCI SRI pour les entreprises, en ne sélectionnant que celles qui, dans leur secteur, gèrent au mieux les risques environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG).

L'ensemble des entreprises et des pays sont aussi sélectionnés en fonction de leur capacité à atteindre 3 des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. NewB a pris en compte les résultats d'une enquête réalisée auprès de ses coopérateurs-rices, dans laquelle il était demandé d'indiquer les objectifs de développement durable définis par l'ONU (ODDs), considérés comme les plus pertinents, en vue d'orienter la politique d'investissement d'un fonds. Cinq ODDs se sont démarqués et NewB en a sélectionné 3 qui remplissent 2 des objectifs de la taxonomie européenne :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique » et l'objectif de développement durable 7 « Énergie propre et d'un coût abordable ».
- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 « Consommation et production responsables ».



#### Date de clôture des comptes

La date de début d'exercice des comptes de la Sicav est fixée au 1 janvier de chaque année.

La date de clôture des comptes de la Sicav est fixée au 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable de la Sicav qui a débuté le 18 janvier 2022 a été clôturé le 31 décembre 2022.

#### Règles régissant la détermination et la distribution ou la capitalisation des produits nets

##### Principe

L'assemblée générale annuelle de chacun des compartiments de la Sicav déterminera, chaque année, sur proposition du conseil d'administration, la part du résultat qui peut être distribuée à leur compartiment conformément à la législation applicable.

Dans chaque compartiment, la partie du résultat attribuable aux actions de capitalisation est capitalisée et sera intégrée à la part de l'actif net représentée par des actions de capitalisation.

## NEWB INVEST

### Particularités

Aucune.

**Rémunérations, commissions ou avantages non monétaires visés à l'article 118, §1,2° de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'« Arrêté Royal du 12 novembre 2012 »)**

L'existence éventuelle de certaines rémunérations, commissions ou avantages non monétaires est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

### **Accords de rétrocession de rémunérations (« fee-sharing agreements »)**

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunérations.

Lors de la conclusion d'un accord de rétrocession de rémunérations, la Sicav et le Gestionnaire envisagent de mettre tout en œuvre pour éviter des conflits d'intérêts éventuels. Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent, le Gestionnaire et la Sicav agiront dans l'intérêt exclusif des porteurs des actions de la Sicav.

L'existence éventuelle d'un accord de rétrocession de rémunérations est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

### **Convention de cession-rétrocession**

La Sicav peut conclure des conventions de cession-rétrocession (repurchase agreements) dans l'intention de recueillir ou de placer temporairement des liquidités en ligne avec SFTR.

### **Sources d'informations et informations supplémentaires**

#### Documentation

Les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande, avant ou après la souscription des actions :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur le site internet : <https://www.vdk.be>

Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

#### Valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée chaque jour bancaire ouvrable en Belgique sur le site internet de BEAMA [www.beama.be](http://www.beama.be) et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

#### Avis de distribution de dividendes

Les avis de distribution de dividendes sont disponibles auprès de l'institution assurant le service financier ou sur le site internet <https://www.vdk.be> et seront envoyés par courrier aux investisseurs nominatifs concernés..

#### Modalités de paiement aux participants, rachats ou remboursement des actions

Les informations relatives aux paiements aux participants, aux rachats ou aux remboursements des actions, ainsi que des informations concernant la Sicav sont tenues gratuitement à la disposition des investisseurs auprès de l'organisme assurant le service financier ou sur le site internet <https://www.vdk.be>.

#### Modalités de la liquidation

En cas de dissolution d'un compartiment, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des investisseurs du compartiment concerné (sauf proposition contraire du conseil d'administration en application de la législation applicable), qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Pour chacun des compartiments, le produit de la liquidation sera distribué aux investisseurs au prorata de leurs droits, compte tenu, de la parité.

#### Suspension

Conformément à la législation applicable, la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment ne peuvent être suspendues que dans des circonstances exceptionnelles et pour autant que la suspension soit motivée en tenant compte des intérêts des participants.

## NEWB INVEST

La détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ainsi que l'exécution des demandes d'émission et de rachat des actions ou de changement de compartiment pourront également être suspendues en application de l'article 196 de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Les suspensions de la valeur nette d'inventaire sont publiées sur le site internet [www.vdk.be](http://www.vdk.be) et seront adressées par courrier aux investisseurs nominatifs concernés.

### Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se tient le 3ème mercredi du mois de mars, à 14 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la Sicav ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation ou par tout moyen de communication électronique accepté par la législation applicable.

### Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la Loi.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.

### Frais récurrents et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures

Les frais récurrents et les taux de rotation du portefeuille pour les périodes antérieures peuvent être obtenus auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C bte 320 - 1000 Bruxelles.

### Point de contact

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur le site internet [www.vdk.be](http://www.vdk.be).

### Personnes responsables du contenu du prospectus, des informations clés pour l'investisseur et de leurs mises à jour

Le conseil d'administration de la Sicav.

Le conseil d'administration de la Sicav certifie qu'à sa connaissance, les données du prospectus et des informations clés pour l'investisseur sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

### **Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la reutilisation**

Non applicable.

### **Droit de vote**

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune des actions donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible. De plus, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

### **Outil de gestion du risque de liquidité**

Dans l'intérêt des investisseurs à long terme et afin de les protéger contre les frais entraînés par les entrées et sorties des autres investisseurs, le conseil d'administration a mis en place un mécanisme pour le (les) compartiment(s) de la Sicav qui vise à éliminer l'impact négatif des entrées et sorties des investisseurs sur la valeur nette d'inventaire de la Sicav en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018.

### Description de l'objectif et du fonctionnement du dispositif

Si les entrées ou les sorties dépassent un certain niveau déterminé (le seuil de déclenchement), la valeur nette d'inventaire sera ajustée à la hausse ou à la baisse à l'aide d'un pourcentage d'ajustement (le swing factor).

Le seuil de déclenchement ainsi que le swing factor sont déterminés par le conseil d'administration en collaboration avec le Gestionnaire et sont revus périodiquement. Le seuil de déclenchement a été déterminé et sera adapté en tenant compte de l'orientation de la gestion, de la liquidité des actifs détenus, des frais de transaction estimés et d'autres facteurs ayant un impact sur les transactions. Ce seuil est défini comme un pourcentage de l'actif net.

Le swing factor ne dépassera jamais 1% maximum de la valeur nette d'inventaire non ajustée.



## NEWB INVEST

L'utilisation du mécanisme se fera de façon systématique. Suite à une intervention comptable, la valeur nette d'inventaire sera augmentée ou réduite, à l'aide du swing factor, à la date des importantes entrées ou sorties nettes. Lors du calcul suivant, la valeur nette d'inventaire sera, sauf nouvelle application du mécanisme de swing pricing, à nouveau au niveau normal.

Il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du "swing" à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle de tels ajustements seront effectués.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du (des) compartiment(s) peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La valeur nette d'inventaire « swinguée » est la seule valeur nette d'inventaire du (des) compartiment(s) et la seule qui sera communiquée aux investisseurs du (des) compartiment(s). Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci (est) sera calculée sur la valeur nette d'inventaire avant application du mécanisme du swing pricing.

Conformément à la législation applicable les niveaux de seuil de déclenchement ne sont pas communiqués et les circuits d'information seront restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Les informations relatives à l'utilisation du swing pricing ainsi que le seuil de déclenchement et le swing factor seront repris dans les procès-verbaux des conseils d'administration de la Sicav.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

## SFDR

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés.

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité peuvent sans que cette liste soit exhaustive comprendre des risques à court terme (ex : risques liés à la réputation, risques légaux, ...) et des risques à long terme (ex : risques liés aux climats, ...).

Les détails sur l'application concrète de ce règlement SFDR dans le cadre de la gestion de chacun des compartiments sont disponibles sous le point « Aspects ESG » de la politique de placement de chaque compartiment.

### 1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Au cours du premier semestre de l'année, les données économiques ont été moins mauvaises que ce que l'on craignait initialement. Aux États-Unis, la récession tant attendue ne s'est pas matérialisée. Cela s'explique principalement par le fait que les consommateurs américains ont continué à dépenser sans compter malgré une inflation qui ne bouge guère. La combinaison d'un taux d'endettement historiquement bas et d'un taux de chômage qui, malgré les tentatives de la FED de refroidir l'économie par des hausses de rendement, est resté historiquement bas tandis que la disponibilité des emplois est restée historiquement élevée, a incité les consommateurs à continuer à dépenser leur épargne excédentaire covid. En Europe, la situation s'est améliorée car l'hiver s'est avéré doux, ce qui a entraîné une baisse massive des prix du gaz naturel. Cela a entraîné une amélioration du sentiment tant chez les producteurs que chez les consommateurs, ce qui a permis d'anticiper que la croissance européenne pourrait - bien que de façon limitée - s'améliorer par rapport à une quasi-récession. En Chine, les consommateurs ont commencé à dépenser librement après la fin des blocages à la fin de l'année, une fois que l'épidémie de grippe aviaire a pris fin. Malheureusement, au fur et à mesure que l'année avançait, le sentiment des consommateurs a conduit à un affaiblissement des perspectives économiques et à une augmentation des appels au soutien et à l'intervention du gouvernement. Bien que nous n'investissions pas directement dans des actions ou des obligations chinoises, l'orientation de l'économie chinoise est néanmoins importante compte tenu de son impact sur l'économie mondiale en raison de sa taille.

## **NEWB INVEST**

Au cours du premier trimestre de l'année, l'inflation est restée obstinément élevée (en particulier les variantes "core" ou "sticky"), ce qui a constitué un défi majeur pour les banques centrales, qui n'ont eu d'autre choix que de continuer à augmenter les taux à court terme, ce qui a conduit en mars à des tensions bancaires importantes (trois faillites aux États-Unis et la disparition du Crédit suisse en Europe). Au cours du second semestre, les effets de base de l'évolution des prix de l'énergie ont commencé à se faire sentir, entraînant une baisse rapide des IPP et des IPC, d'abord aux États-Unis, puis en Europe. L'inflation de base a toutefois diminué plus lentement (et reste obstinément élevée en Europe). Cela nous amène à penser qu'il faut s'attendre à une nouvelle hausse des rendements à court terme, en particulier en Europe.

## 1.3 . BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>48.231.174,37</b>	<b>44.740.831,56</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>44.245.627,41</b>	<b>40.047.290,56</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	7.532.069,31	6.933.056,17
B. Instruments du marché monétaire	620.084,96	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	36.093.473,14	33.114.234,39
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>83.164,16</b>	<b>-397.980,00</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	84.449,57	77.110,45
b. Avoirs fiscaux	14,22	14,84
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-1.202,59	
c. Emprunts (-)	-97,04	-475.105,29
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>4.134.380,73</b>	<b>5.253.765,96</b>
A. Avoirs bancaires à vue	4.134.380,73	5.253.765,96
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-231.997,93</b>	<b>-162.244,96</b>
B. Produits acquis	40.339,86	24.037,07
C. Charges à imputer (-)	-272.337,79	-186.282,03
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>48.231.174,37</b>	<b>44.740.831,56</b>
A. Capital	45.022.989,24	50.921.089,97
B. Participations au résultat	-56.337,17	-1.619.872,35
C. Résultat reporté	-655.830,73	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.920.353,03	-4.560.386,06

## 1.4 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>3.767.540,31</b>	<b>-4.980.860,85</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	117.948,79	-363.694,02
B. Instruments du marché monétaire	-533,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	4.160.895,94	-4.382.927,77
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-510.771,42	-234.239,06
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>539.292,24</b>	<b>550.264,92</b>
A. Dividendes	522.843,41	614.185,17
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	44.622,59	24.588,85
b. Dépôts et liquidités	47.881,07	427,75
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1.054,06	-14.554,05
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-75.000,77	-74.382,80
<b>III. Autres produits</b>	<b>3,94</b>	<b>247.493,80</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		247.463,70
B. Autres	3,94	30,10
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-386.483,46</b>	<b>-377.283,93</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-18.794,02	-74.482,26
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-15.532,29	-14.999,94
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-19.777,77	-18.064,50
Founder	-9.781,55	-10.148,98
Investor	-31.408,35	-17.442,84
b. Gestion administrative et comptable	-22.422,69	-22.500,00
c. Rémunération commerciale	-172.558,25	-122.245,00
Founder	-54.776,82	-56.834,37
Investor	-117.781,43	-65.410,63
E. Frais administratifs (-)	-17.107,97	-5.419,29
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-7.393,46	-13.351,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.982,27	-7.046,04
H. Services et biens divers (-)	-32.560,92	-30.403,78
J. Taxes	-26.547,89	-20.523,15
K. Autres charges (-)	-8.616,03	-20.656,79
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>152.812,72</b>	<b>420.474,79</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>3.920.353,03</b>	<b>-4.560.386,06</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>3.920.353,03</b>	<b>-4.560.386,06</b>

## **1.5 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION**

---

### **1.5.1 . Résumé des règles**

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

#### **Frais**

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

#### **Comptabilisation des achats et des ventes**

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

#### **Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés**

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

**Opérations en devises**

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

**1.5.2 . Taux de change**

	30.06.23		30.06.22	
1 EUR	1,6390	AUD	1,5204	AUD
	1,4437	CAD	1,3486	CAD
	0,9761	CHF	1,0009	CHF
	7,4460	DKK	7,4367	DKK
	0,8582	GBP	0,8608	GBP
	157,6877	JPY	142,0297	JPY
	11,6885	NOK	10,3288	NOK
	1,7808	NZD	1,6815	NZD
	11,7843	SEK	10,7132	SEK
	1,0910	USD	1,0455	USD

## 2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND BALANCED

### 2.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Founder a été fixée du 29 novembre 2021 au 17 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Investor a été fixée du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

#### 2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

##### Objectifs du compartiment

##### Définition des objectifs de placement du compartiment

Le compartiment a pour objectif l'investissement durable et se catégorise sous l'article 9 du règlement SFDR.

L'objectif de gestion du compartiment est de permettre aux investisseurs de maximiser l'impact positif sur les objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.
- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.

Tout ceci en s'assurant de ne pas causer de préjudice significatif sur la société et son environnement, en offrant aux investisseurs un profil risque/rendement attractif.

Cela se fera en investissant la plupart ou la totalité de ses actifs dans des actions, des obligations et des investissements similaires de manière suffisamment diversifiée et répondant aux objectifs de durabilité tels que décrit ci-dessous.

##### Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

##### Politique de placement du compartiment

##### Catégories d'actifs autorisés et restrictions d'investissement

Pour atteindre son objectif, les investissements du compartiment seront surtout réalisés dans des actions et obligations.

Les actions sont listées sur des marchés réglementés (y compris via des American Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui ne sont listées que sur les bourses américaines et via des Global Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui peuvent être listées dans plusieurs pays autres que leur pays d'origine) et peuvent constituer entre 35% et 65% des actifs nets du compartiment.

Le compartiment est autorisé à investir entre 20% et 65% de ses actifs nets en obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales). Sont considérés comme « investment grade » les investissements obligataires qui sont évalués comme tels par au moins une des trois agences de notations Moodys, Fitch et Standard & Poors. Les investissements obligataires non-investment grade ne peuvent pas dépasser 15% des actifs nets. Les investissements sans notation ne peuvent pas non plus dépasser 15% des actifs nets du compartiment.

Les liquidités du compartiment (dépôts à vue et équivalents, instruments du marché monétaire) ne représentent pas plus que 45% de ses actifs nets et les dépôts à vue et équivalents ne représentent pas plus de 20% de ses actifs nets (sauf pour les besoins de sa liquidation).

Les investissements seront principalement (plus de 50%) réalisés en Europe mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Les investissements dans les marchés émergents ne représenteront quant à eux pas plus que 20% des actifs nets du compartiment.

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'arrêté royal du 12 novembre 2012. De façon générale, le compartiment peut investir dans tout type d'instrument autorisé par l'arrêté royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des REITS (Real Estate Investment Trusts - sociétés d'investissement immobilier cotées) fermées et jusque 20% dans des parts d'autres organismes de placement collectif pour autant qu'ils respectent les critères d'exclusion.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées. Bien que le compartiment n'investira pas directement dans les "titrisations" ou des "positions de titrisation" susvisées, il peut être exposé à l'un et/ou l'autre de ces types de produits indirectement, à travers ses investissements dans un ou plusieurs OPC (Organisme de Placement Collectif).

Les investissements dans des actifs qui ne respectent pas les critères d'exclusion sociaux et environnementaux, et les facteurs relatifs à la gouvernance mis en place par la Sicav (voir section « Aspects ESG ») ne sont pas permis.

#### Emprunts d'espèces

Le compartiment peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de ses actifs nets pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

#### Stratégie de placement

La stratégie mise en oeuvre par le Gestionnaire se fonde les principes environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance précisés plus bas (voir section « Aspects ESG »).

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés ni à des fins d'investissement, ni afin d'atteindre les objectifs d'investissement durable du compartiment mais uniquement à des fins de couverture de portefeuille et / ou de devise. Le Gestionnaire veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'article 52 §1er, 8° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment n'investit pas dans des instruments financiers dérivés négociables de gré à gré.

#### Risque global

Le risque global (maximum exposure) qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment.

Le risque global est calculé quotidiennement en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

#### Dépôts

Les opérations de dépôts à 24/48h peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de ses actifs nets.

#### Prêt d'instruments financiers

Néant.

#### Limites de la politique de placement

En plus des règles susmentionnées, celles définies par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

#### Risque de change

Le compartiment peut utiliser des changes à terme afin de couvrir le portefeuille au risque de change. L'exposition nette totale au risque de change de devises de pays non-européens n'excèdera pas 30% de l'actif net.

#### Aspects ESG

La philosophie d'investissement, qui est adoptée par la Sicav, repose sur la charte sociale et environnementale de son Conseiller ISR (disponible sur le site <https://newb.coop/fr/charte>) qui reprend une série d'engagements et de principes que la Sicav doit mettre en oeuvre dans ses activités.



Ce document précise que la Sicav doit respecter les règles ISR du Conseiller ISR (disponibles sur <https://files.newb.coop/fr/public/esg/regles-isr-newb.pdf>) qui reprennent les critères auxquels doivent satisfaire les émetteurs de titres financiers qui figurent dans le portefeuille d'investissement du fonds.

#### **2.1.4 . Gestion financière du portefeuille**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **2.1.5 . Distributeurs**

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### **2.1.6 . Indice et benchmark**

Le Gestionnaire du compartiment ne fait à ce jour pas usage d'un indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers pour mesurer les performances financières et gère le compartiment de manière active. Néanmoins, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR de ce compartiment (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée à posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 35% indice MSCI Europe ESG Universal , 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5% iBoxx EUR Sovereigns, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.

- MSCI :

« MSCI » est fourni par MSCI Limited, une société américaine de services financiers qui, entre autres, publie des indices financiers (voir <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/esg-indexes>).

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, MSCI Limited ne figure plus dans le registre des administrateurs de référence de l'AEMF. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire.

- iBoxx :

iBoxx est une division de services financiers d'IHS Markit (<https://www.markit.com>) qui conçoit, calcule et distribue des indices obligataires (fixed income). iBoxx est supervisé par IHS Markit Benchmark Administration Limited (IMBA UK), qui est réglementé par la Financial Conduct Authority et est un administrateur de référence autorisé en vertu de la réglementation britannique sur les indices de référence (UK BMR). Les activités d'administration des indices de référence d'IMBA UK sont menées en conformité avec les principes de l'IOSCO pour les indices de référence (IOSCO Principles) depuis 2014. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire. Le compartiment est géré de manière active : le Gestionnaire dispose d'une certaine discrétion par rapport à la composition du portefeuille, dans le respect de la politique d'investissement.

#### **2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice**

L'amélioration des perspectives macroéconomiques et financières nous a conduits à être plus constructifs sur les actions, les faisant passer de 53,7 % du portefeuille à la fin de 2022 à 56 % à la fin de juin (le poids neutre étant de 55 %), principalement par le biais d'investissements en dehors de l'Europe. Ainsi, le poids des actions non européennes est passé de 18% à 27%. Nous avons augmenté le poids des obligations (de 33% à 39% pour les obligations ayant une maturité supérieure à 1 an) tout en augmentant la durée moyenne de 3,6 à 4,0. De plus, nous avons profité de la bonne performance des obligations italiennes pour diminuer leur poids relatif (en % du total des obligations) d'environ 40% au début de l'année à moins de 30% à la fin du mois de juin.) Compte tenu de la taille du fonds et de la nécessité d'assurer une diversification suffisante, nous n'investissons pas dans les obligations d'entreprises et, par conséquent, la totalité de la partie obligataire du portefeuille est constituée d'obligations d'État, dont les obligations indexées sur l'inflation représentent un peu plus d'un quart.

La réduction du "brouillard" macroéconomique, combinée à des résultats meilleurs que prévu (ou plus exactement moins mauvais que redouté), a fait qu'après une année 2022 très difficile, le premier semestre 2023 a été plus clément pour les portefeuilles équilibrés mondiaux. Le principal marché d'actions ayant enregistré les meilleures performances en monnaie locale, tant sur le trimestre que sur le premier semestre de l'année, est le Japon. Le yen s'est affaibli par rapport aux autres grands partenaires commerciaux, les taux d'intérêt étant restés bas au Japon. Cette faiblesse du yen a contribué à soutenir les actions japonaises, dont beaucoup réalisent une part importante de leurs bénéfices à l'étranger. Bien entendu, la faiblesse du yen a réduit l'ampleur des gains en actions pour les investisseurs étrangers non couverts comme nous. Les actions américaines ont été le deuxième marché le plus performant en monnaie locale. Ces gains ont été presque entièrement générés par les plus grandes valeurs de croissance (pensez aux "méga-capitalisations technologiques") qui se trouvent de manière disproportionnée aux États-Unis, le reste du marché affichant des performances beaucoup plus modestes depuis le début de l'année. La très grande majorité de ces valeurs technologiques sont toutefois exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les actions européennes se sont assez bien comportées au cours du premier trimestre, mais leur performance a été nettement moins bonne au cours du second semestre.

La contribution des actions individuelles a été généralisée dans le compartiment. Seuls 4 noms ont contribué à la performance à hauteur de plus de 0,5 % (CRH, Husqvarna, ASML, Nvidia), les deux derniers ayant contribué à hauteur de plus de 1 %. Seule Vestas a fortement reculé (bien qu'en dessous de 0,5 %), principalement en raison de son poids plutôt que de sa performance négative.

Les obligations ont également été durement touchées l'année dernière, mais elles doivent encore se redresser de manière significative compte tenu de la hausse continue des taux à court terme et de la stabilisation plus ou moins importante des taux à long terme.

### 2.1.8 . Politique future

L'entreprise n'envisage pas pour l'instant de modifier sa politique.

### 2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence.

La catégorie de risque 3 reflète un potentiel de gain et/ou de perte limité de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions et/ou obligations essentiellement sur le marché européen.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque, du plus faible au plus élevé.

La méthode SRI est une nouvelle méthode par rapport à la méthode SRRI.

**2.2 . BILAN**

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>8.998.314,46</b>	<b>9.048.135,07</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>8.579.605,83</b>	<b>8.233.603,95</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	3.353.940,18	3.306.449,06
B. Instruments du marché monétaire	157.210,24	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	5.068.455,41	4.927.154,89
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>12.350,37</b>	<b>-143.227,95</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	13.011,41	23.614,83
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-564,00	
c. Emprunts (-)	-97,04	-166.842,78
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>452.744,52</b>	<b>988.423,12</b>
A. Avoirs bancaires à vue	452.744,52	988.423,12
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-46.386,26</b>	<b>-30.664,05</b>
B. Produits acquis	12.783,36	11.153,90
C. Charges à imputer (-)	-59.169,62	-41.817,95
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8.998.314,46</b>	<b>9.048.135,07</b>
A. Capital	8.641.801,96	10.163.836,51
B. Participations au résultat	-42.940,13	-72.430,60
C. Résultat reporté	-271.169,51	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	670.622,14	-1.043.270,84

## 2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>662.328,84</b>	<b>-1.019.286,96</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	49.218,82	-202.671,21
B. Instruments du marché monétaire	287,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	698.471,59	-831.837,07
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-85.648,57	15.221,32
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>91.282,82</b>	<b>64.723,03</b>
A. Dividendes	77.527,93	67.392,22
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	18.736,95	12.448,17
b. Dépôts et liquidités	6.529,38	149,60
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1,05	-4.019,40
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-11.510,39	-11.247,56
<b>III. Autres produits</b>		<b>6,89</b>
B. Autres		6,89
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-82.989,52</b>	<b>-88.713,80</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.041,55	-13.366,87
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-5.068,79	-4.999,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Founder	-3.806,26	-4.929,87
Investor	-2.843,00	-1.322,07
b. Gestion administrative et comptable	-7.416,67	-7.500,00
c. Rémunération commerciale		
Founder	-32.589,54	-28.319,41
Investor	-21.928,18	-23.361,71
E. Frais administratifs (-)	-10.661,36	-4.957,70
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.255,05	-1.806,43
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-1.431,48	-3.094,23
H. Services et biens divers (-)	-645,39	-1.419,90
J. Taxes	-9.344,39	-9.676,41
K. Autres charges (-)	-4.952,92	-4.150,50
	-1.678,73	-3.956,40
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>8.293,30</b>	<b>-23.983,88</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>670.622,14</b>	<b>-1.043.270,84</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>670.622,14</b>	<b>-1.043.270,84</b>

## 2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
SPAIN 0.25 19-24 30/07A <b>Espagne</b>	163.000	EUR	96,45%	157.210,24 <b>157.210,24</b>	1,83% <b>1,83%</b>	1,75% <b>1,75%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</b>				<b>157.210,24</b>	<b>1,83%</b>	<b>1,75%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				<b>157.210,24</b>	<b>1,83%</b>	<b>1,75%</b>
ITALY 0.6 21-31 01/08S	114.000	EUR	77,70%	88.580,28	1,03%	0,98%
ITALY 0 21-24 15/08U	300.000	EUR	95,92%	287.766,00	3,35%	3,20%
ITALY 1.30 16-28 15/05S	232.000	EUR	98,09%	278.465,13	3,25%	3,09%
ITALY 2.20 17-27 01/06S	419.000	EUR	94,65%	396.598,16	4,62%	4,41%
<b>Italie</b>				<b>1.051.409,57</b>	<b>12,25%</b>	<b>11,68%</b>
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	198.000	EUR	102,01%	250.059,36	2,91%	2,78%
GERMANY 0.5 18-28 15/02A	255.000	EUR	91,14%	232.418,47	2,71%	2,59%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A <b>Allemagne</b>	100.000	EUR	99,22%	99.223,00 <b>581.700,83</b>	1,16% <b>6,78%</b>	1,10% <b>6,47%</b>
SPAIN 0.60 19-29 31/10A	300.000	EUR	85,28%	255.846,00	2,98%	2,84%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A <b>Espagne</b>	252.000	EUR	93,76%	236.277,72 <b>492.123,72</b>	2,76% <b>5,74%</b>	2,63% <b>5,47%</b>
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A <b>Belgique</b>	400.000	EUR	82,92%	331.690,00 <b>331.690,00</b>	3,87% <b>3,87%</b>	3,69% <b>3,69%</b>
FRANCE 1.85 10-27 25/07A <b>France</b>	240.000	EUR	105,15%	330.552,46 <b>330.552,46</b>	3,85% <b>3,85%</b>	3,67% <b>3,67%</b>
PORTUGAL 1.95 19-29 15/06A <b>Portugal</b>	302.000	EUR	94,52%	285.453,42 <b>285.453,42</b>	3,33% <b>3,33%</b>	3,17% <b>3,17%</b>
FINLAND 0.5 19-29 15/09A <b>Finlande</b>	246.000	EUR	86,64%	213.134,40 <b>213.134,40</b>	2,48% <b>2,48%</b>	2,37% <b>2,37%</b>
NORWAY 1.50 16-26 19/02A <b>Norvège</b>	846.000	NOK	93,78%	67.875,78 <b>67.875,78</b>	0,79% <b>0,79%</b>	0,75% <b>0,75%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>3.353.940,18</b>	<b>39,09%</b>	<b>37,27%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>3.353.940,18</b>	<b>39,09%</b>	<b>37,27%</b>
ASHTED GROUP	1.923	GBP	54,44	121.992,80	1,42%	1,36%
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	2.176	GBP	19,91	50.485,53	0,59%	0,56%
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	10.760	GBP	4,14	51.847,11	0,61%	0,58%
BT GROUP PLC	65.265	GBP	1,22	93.051,02	1,09%	1,03%
INFORMA PLC	26.700	GBP	7,26	225.883,59	2,63%	2,51%
KINGFISHER PLC	73.260	GBP	2,32	197.801,57	2,31%	2,20%
RELX PLC	8.130	GBP	26,21	248.310,09	2,89%	2,76%
TAYLOR WIMPEY PLC	66.215	GBP	1,03	79.282,07	0,92%	0,88%
THE BERKELEY GROUP HOLDINGS <b>Royaume-Uni</b>	4.805	GBP	39,23	219.658,74 <b>1.288.312,52</b>	2,56% <b>15,02%</b>	2,44% <b>14,32%</b>
AGILENT TECHNOLOGIES	656	USD	120,25	72.304,31	0,84%	0,80%
AMGEN INC	321	USD	222,02	65.323,94	0,76%	0,72%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	380	USD	219,79	76.553,80	0,89%	0,85%
BEST BUY CO INC	634	USD	81,95	47.622,64	0,56%	0,53%
BIOGEN IDEC INC	199	USD	284,85	51.957,06	0,61%	0,58%
CARRIER GLOBAL CORP-WI	1.209	USD	49,71	55.086,52	0,64%	0,61%
ELECTRONIC ARTS - REGISTERED	197	USD	129,70	23.419,71	0,27%	0,26%
HOLOGIC INC	641	USD	80,97	47.572,66	0,56%	0,53%
LOWE'S CO INC	425	USD	225,70	87.921,63	1,03%	0,98%
NVIDIA CORP	454	USD	423,02	176.032,15	2,05%	1,96%

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
OWENS CORNING SHS	1.127	USD	130,50	134.806,14	1,57%	1,50%
WATERS	211	USD	266,54	51.548,98	0,60%	0,57%
<b>États-Unis</b>				<b>890.149,54</b>	<b>10,38%</b>	<b>9,89%</b>
BOLIDEN --- REGISTERED SHS	4.095	SEK	311,55	108.262,91	1,26%	1,20%
HUSQVARNA -B-	26.612	SEK	97,64	220.497,33	2,57%	2,45%
TELE2 AB	18.290	SEK	89,12	138.320,62	1,61%	1,54%
<b>Suède</b>				<b>467.080,86</b>	<b>5,44%</b>	<b>5,19%</b>
CFD MARINE HARVEST	5.612	NOK	170,20	81.718,13	0,95%	0,91%
ORKLA ASA	27.918	NOK	77,10	184.153,47	2,15%	2,04%
TELENOR ASA	10.334	NOK	108,80	96.191,92	1,12%	1,07%
<b>Norvège</b>				<b>362.063,52</b>	<b>4,22%</b>	<b>4,02%</b>
COLOPLAST -B-	17	DKK	853,20	1.947,96	0,02%	0,02%
GENMAB AS	167	DKK	2.580,00	57.865,01	0,68%	0,64%
NOVO NORDISK	1.045	DKK	1.099,40	154.295,02	1,80%	1,72%
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	5.954	DKK	181,46	145.100,74	1,69%	1,61%
<b>Danemark</b>				<b>359.208,73</b>	<b>4,19%</b>	<b>3,99%</b>
ASML HOLDING NV	432	EUR	663,00	286.416,00	3,34%	3,18%
WOLTERS KLUWER NV	570	EUR	116,30	66.291,00	0,77%	0,74%
<b>Pays-Bas</b>				<b>352.707,00</b>	<b>4,11%</b>	<b>3,92%</b>
IBIDEN	2.341	JPY	8.100,00	120.250,98	1,40%	1,34%
KDDI CORP	2.168	JPY	4.450,00	61.181,69	0,71%	0,68%
SHINOBI CO LTD	1.107	JPY	6.070,00	42.612,65	0,50%	0,47%
TOKYO ELECTRON LTD	501	JPY	20.560,00	65.322,53	0,76%	0,73%
<b>Japon</b>				<b>289.367,85</b>	<b>3,37%</b>	<b>3,22%</b>
ESSILORLUXOTTICA SA	956	EUR	172,60	165.005,60	1,92%	1,83%
VIVENDI SA	14.191	EUR	8,41	119.289,55	1,39%	1,33%
<b>France</b>				<b>284.295,15</b>	<b>3,31%</b>	<b>3,16%</b>
ALLEGION PLC	181	USD	120,02	19.911,66	0,23%	0,22%
CRH PLC	2.051	EUR	50,50	103.575,50	1,21%	1,15%
STERIS - REGISTERED SHS	160	USD	224,98	32.994,32	0,38%	0,37%
TRANE TECH - REGISTERED SHS	449	USD	191,26	78.712,87	0,92%	0,88%
<b>Irlande</b>				<b>235.194,35</b>	<b>2,74%</b>	<b>2,62%</b>
SONOVA HOLDING NAM-AKT	635	CHF	238,20	154.968,50	1,81%	1,72%
<b>Suisse</b>				<b>154.968,50</b>	<b>1,81%</b>	<b>1,72%</b>
KESKO CORP	6.998	EUR	17,25	120.715,50	1,41%	1,34%
<b>Finlande</b>				<b>120.715,50</b>	<b>1,41%</b>	<b>1,34%</b>
GILDAN ACTIVEWEAR	3.482	CAD	42,71	103.010,47	1,20%	1,15%
<b>Canada</b>				<b>103.010,47</b>	<b>1,20%</b>	<b>1,15%</b>
BLUESCOPE STEEL	6.964	AUD	20,55	87.315,56	1,02%	0,97%
<b>Australie</b>				<b>87.315,56</b>	<b>1,02%</b>	<b>0,97%</b>
HENKEL AG & CO KGAA PFD	1.011	EUR	73,26	74.065,86	0,86%	0,82%
<b>Allemagne</b>				<b>74.065,86</b>	<b>0,86%</b>	<b>0,82%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>5.068.455,41</b>	<b>59,08%</b>	<b>56,33%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>8.579.605,83</b>	<b>100,00%</b>	<b>95,35%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		179.603,06		2,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		110.582,30		1,23%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		72.468,05		0,80%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NZD		36.915,37		0,41%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		25.956,36		0,29%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		12.031,46		0,13%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		5.485,60		0,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		4.551,87		0,05%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		2.805,24		0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		2.345,21		0,03%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>452.744,52</b>		<b>5,03%</b>

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
DEPOTS ET LIQUIDITES				452.744,52		5,03%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				12.350,37		0,14%
AUTRES				-46.386,26		-0,52%
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>8.998.314,46</b>		<b>100,00%</b>

#### 2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	7,64%
Australie	1,02%
Belgique	3,87%
Canada	1,20%
Danemark	4,19%
Espagne	7,57%
États-Unis	10,37%
Finlande	3,89%
France	7,17%
Irlande	2,74%
Italie	12,25%
Japon	3,37%
Norvège	5,01%
Pays-Bas	4,11%
Portugal	3,33%
Royaume-Uni	15,02%
Suède	5,44%
Suisse	1,81%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Agriculture et pêche	0,95%
Art graphique, maison d'édition	6,30%
Bien de consommation divers	1,10%
Biotechnologie	0,67%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	3,87%
Chimie	1,21%
Construction de machines et appareils	4,91%
Constructions, matériaux de construction	5,66%
Distribution, commerce de détail	5,47%
Electronique et semi-conducteurs	8,15%
Electrotechnique et électronique	0,64%
Energie et eau	1,69%
Industrie agro-alimentaire	2,73%
Industrie automobile	2,42%
Industrie minière	2,28%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	8,35%
Internet et services d'Internet	2,01%
Pays et gouvernements	37,06%
Télécommunication	4,53%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
AUD	1,02%
CAD	1,20%
CHF	1,81%
DKK	4,19%
EUR	51,03%
GBP	15,02%
JPY	3,37%
NOK	5,01%
SEK	5,44%
USD	11,91%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	2.028.859,07
Ventes	2.251.207,42
<b>Total 1</b>	<b>4.280.066,49</b>
Souscriptions	139.528,99
Remboursements	927.808,50
<b>Total 2</b>	<b>1.067.337,49</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	9.287.743,09
<b>Taux de rotation</b>	<b>34,59%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.



**2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**

**Founder**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
18.01.22 - 31.12.22	296.543,20	99.626,95	26.023,75	15.587,30	270.519,45	84.039,65	354.559,10	5.930.864,02	1.992.539,00	463.426,45	269.216,12	6.347.575,82	17,90	17,90
01.01.23 - 30.06.23			33.819,75	4.680,75	236.699,70	79.358,90	316.058,60			641.971,44	88.233,12	6.083.813,06	19,25	19,25

**Investor**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
19.01.22 - 31.12.22	114.056,06	46.121,14	4.165,29	1.199,41	109.890,76	44.921,73	154.812,49	2.144.617,01	885.066,83	72.839,37	21.118,52	2.768.396,01	17,88	17,88
01.01.23 - 30.06.23	6.400,36	984,54	8.685,95	1.834,73	107.605,17	44.071,54	151.676,71	120.978,70	18.550,29	162.978,30	34.625,64	2.914.501,40	19,21	19,21

**2.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

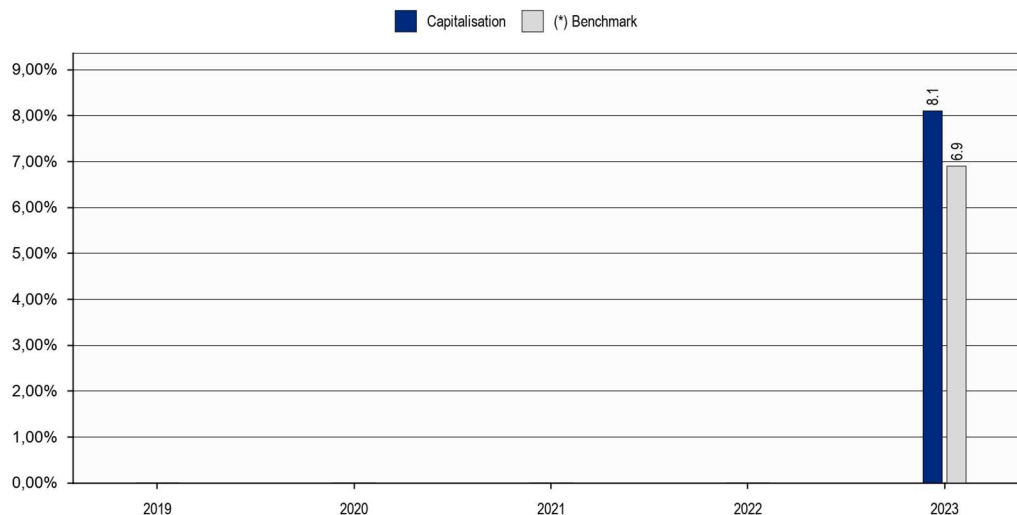
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Founder**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 35% indice MSCI Europe ESG Universal, 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
8,10% (en EUR)	6,90% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

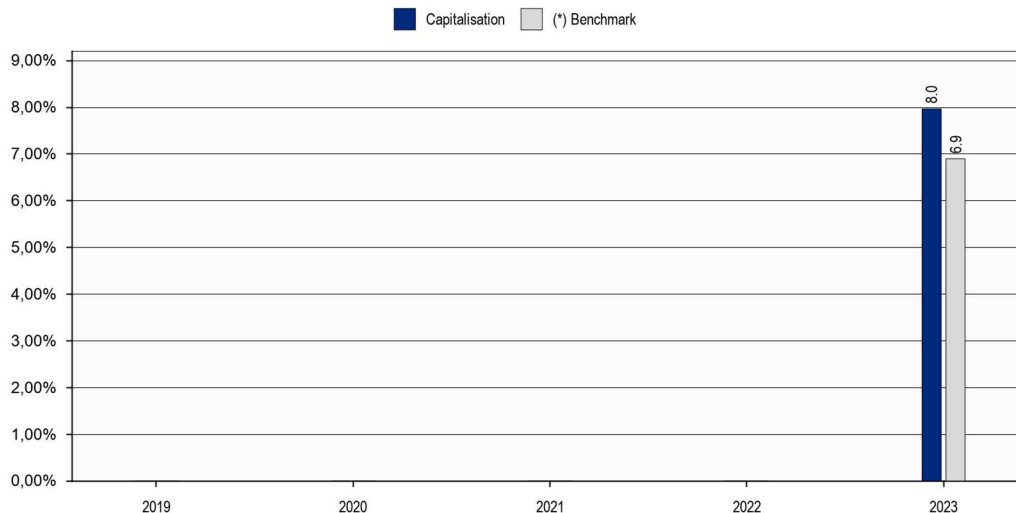
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Investor**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 35% indice MSCI Europe ESG Universal, 22,5% indice MSCI World ESG Universal et 42,5% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
7,97% (en EUR)	6,90% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec	
P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

### 2.4.6 . Frais

#### Frais récurrents

- Part de capitalisation Founder - BE6330035096: 2,19%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,91%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,28%

- Part de distribution Founder - BE6330038124: 2,18%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,90%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,28%

- Part de capitalisation Investor - BE6330034081: 2,31%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,03%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,28%

- Part de distribution Investor - BE6330036102: 2,30%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,02%
---	--	-------

Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,28%
----------------------	--	-------

**Existence de commission sharing agreements**

Il n'y a pas de commission sharing agreements.

**Accords de rétrocession de rémunérations (« fee-sharing agreements »)**

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunérations. Lors de la conclusion d'un accord de rétrocession de rémunérations, la Sicav et le Gestionnaire envisagent de mettre tout en oeuvre pour éviter des conflits d'intérêts éventuels. Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent, le Gestionnaire et la Sicav agiront dans l'intérêt exclusif des porteurs de actions de la Sicav.

Il n'y a pas d'accord de rétrocession de rémunérations.

**2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais out of pocket.

### 3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND DEFENSIVE

#### 3.1 . RAPPORT DE GESTION

##### 3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Founder a été fixée du 29 novembre 2021 au 17 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Investor a été fixée du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

##### 3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

##### 3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

###### Objectifs du compartiment

###### Définition des objectifs de placement du compartiment

Le compartiment a pour objectif l'investissement durable et se catégorise sous l'article 9 du règlement SFDR.

L'objectif de gestion du compartiment est de permettre aux investisseurs de maximiser l'impact positif sur les objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.
- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.

Tout ceci en s'assurant de ne pas causer de préjudice significatif sur la société et son environnement, en offrant aux investisseurs un profil risque/rendement attractif.

Cela se fera en investissant la plupart ou la totalité de ses actifs dans des actions, des obligations et des investissements similaires de manière suffisamment diversifiée et répondant aux objectifs de durabilité tels que décrit ci-dessous.

###### Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

###### Politique de placement du compartiment

###### Catégorie d'actifs autorisés et restrictions d'investissement

Pour atteindre son objectif, les investissements du compartiment seront surtout réalisés dans des obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales) et peuvent constituer entre 35% et 90% du compartiment. Sont considérés comme « investment grade » les investissements obligataires qui sont évalués comme tels par au moins une des trois agences de notations Moodys, Fitch et Standard & Poors. Les investissements obligataires non-investment grade ne peuvent pas dépasser 15% des actifs nets. Les investissements sans notation ne peuvent pas non plus dépasser 15% des actifs nets du compartiment.

Le compartiment est autorisé à investir entre 10% et 30% de ses actifs nets en actions listées sur des marchés réglementés (y compris via des American Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui ne sont listées que sur les bourses américaines et via des Global Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui peuvent être listées dans plusieurs pays autres que leur pays d'origine).

Les liquidités du compartiment (dépôts à vue et équivalents, instruments du marché monétaire) ne représentent pas plus que 55% de ses actifs nets et les dépôts à vue et équivalents ne représentent pas plus de 20% de ses actifs nets (sauf pour les besoins de sa liquidation).

Les investissements seront principalement (plus de 50%) réalisés en Europe mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Les investissements dans les marchés émergents ne représenteront quant à eux pas plus que 20% des actifs nets du compartiment.

De façon générale, le compartiment peut investir dans tout type d'instrument autorisé par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 5% de ses actifs nets dans des REITS (Real Estate Investment Trusts - sociétés d'investissement immobilier cotées) fermées et jusque 20% dans des parts d'autres organismes de placement collectif pour autant qu'ils respectent les critères d'exclusion.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées. Bien que le compartiment n'investira pas directement dans les "titrisations" ou des "positions de titrisation" susvisées, il peut être exposé à l'un et/ou l'autre de ces types de produits indirectement, à travers ses investissements dans un ou plusieurs OPC (Organisme de Placement Collectif).

Les investissements dans des actifs qui ne respectent pas les critères d'exclusion sociaux et environnementaux, et les facteurs relatifs à la gouvernance mis en place par la Sicav (voir section « Aspects ESG ») ne sont pas permis.

#### Emprunts d'espèces

Le compartiment peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de ses actifs nets pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

#### Stratégie de placement

La stratégie mise en oeuvre par le Gestionnaire de portefeuille se fonde les principes environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance précisés plus bas (voir section « Aspects ESG »).

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés ni à des fins d'investissement, ni afin d'atteindre les objectifs d'investissement durable du compartiment mais uniquement à des fins de couverture de portefeuille et / ou de devise. Le Gestionnaire de portefeuille veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'article 52 §1er, 8° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment n'investit pas dans des instruments financiers dérivés négociables de gré à gré.

#### Risque global

Le risque global (maximum exposure) qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment.

Le risque global est calculé quotidiennement en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

#### Dépôts

Les opérations de dépôts à 24/48h peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de ses actifs nets.

#### Prêt d'instruments financiers

Néant.

#### Limites de la politique de placement

En plus des règles susmentionnées, celles définies par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

#### Risque de change

Le compartiment peut utiliser des changes à terme afin de couvrir le portefeuille au risque de change. L'exposition nette totale au risque de change de devises de pays non-européens n'excèdera pas 30% de l'actif net.

#### Aspects ESG

La philosophie d'investissement, qui est adoptée par la Sicav, repose sur la charte sociale et environnementale de son Conseiller ISR (disponible sur le site <https://newb.coop/fr/charte>) qui reprend une série d'engagements et de principes que la Sicav doit mettre en oeuvre dans ses activités.

Ce document précise que la Sicav doit respecter les règles ISR du Conseiller ISR (disponibles sur <https://files.newb.coop/fr/public/esg/regles-isr-newb.pdf>) qui reprennent les critères auxquels doivent satisfaire les émetteurs de titres financiers qui figurent dans le portefeuille d'investissement du fonds.

### 3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

### 3.1.6 . Indice et benchmark

Le Gestionnaire du compartiment ne fait à ce jour pas usage d'un indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers pour mesurer les performances financières et gère le compartiment de manière active. Néanmoins, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR de ce compartiment (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée à posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 20% indice MSCI Europe ESG Universal, 7,5% indice MSCI World ESG Universal et 72,5% iBoxx EUR Sovereigns, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.

- MSCI :

« MSCI » est fourni par MSCI Limited, une société américaine de services financiers qui, entre autres, publie des indices financiers (voir <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/esg-indexes>).

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, MSCI Limited ne figure plus dans le registre des administrateurs de référence de l'AEMF. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire.

- iBoxx :

iBoxx est une division de services financiers d'IHS Markit (<https://www.markit.com>) qui conçoit, calcule et distribue des indices obligataires (fixed income). iBoxx est supervisé par IHS Markit Benchmark Administration Limited (IMBA UK), qui est réglementé par la Financial Conduct Authority et est un administrateur de référence autorisé en vertu de la réglementation britannique sur les indices de référence (UK BMR). Les activités d'administration des indices de référence d'IMBA UK sont menées en conformité avec les principes de l'IOSCO pour les indices de référence (IOSCO Principles) depuis 2014. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire..

Le compartiment est géré de manière active : le Gestionnaire dispose d'une certaine discrétion par rapport à la composition du portefeuille, dans le respect de la politique d'investissement.

### 3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

L'amélioration des perspectives macroéconomiques et financières nous a conduits à être plus constructifs sur les actions, les faisant passer de 18,8% du portefeuille à la fin de 2022 à 20,7% à la fin de juin (le poids neutre étant de 20%), principalement par le biais d'investissements en dehors de l'Europe. Ainsi, le poids des actions non européennes est passé d'environ 15 % à près de 25%. Nous avons légèrement augmenté la pondération des obligations (de 56% à 57,5% pour les obligations à échéance supérieure à 1 an) tout en augmentant la durée moyenne de manière plus significative, de 3,1 à 3,5. De plus, nous avons profité de la bonne performance des obligations italiennes pour diminuer leur poids relatif (en % du total des obligations) d'environ 45% au début de l'année à environ 1/3 à la fin du mois de juin.) Compte tenu de la taille du fonds et de la nécessité d'assurer une diversification suffisante, nous n'investissons pas dans les obligations d'entreprises et, par conséquent, la totalité de la partie obligataire du portefeuille est constituée d'obligations d'État, dont les obligations indexées sur l'inflation représentent un peu plus d'un quart.

La réduction du "brouillard" macroéconomique, combinée à des résultats meilleurs que prévu (ou plus exactement moins mauvais que redouté), a fait qu'après une année 2022 très difficile, le premier semestre 2023 a été plus clément pour les portefeuilles équilibrés mondiaux. Le principal marché d'actions ayant enregistré les meilleures performances en monnaie locale, tant sur le trimestre que sur le premier semestre de l'année, est le Japon. Le yen s'est affaibli par rapport aux autres grands partenaires commerciaux, les taux d'intérêt étant restés bas au Japon. Cette faiblesse du yen a contribué à soutenir les actions japonaises, dont beaucoup réalisent une part importante de leurs bénéfices à l'étranger. Bien entendu, la faiblesse du yen a réduit l'ampleur des gains en actions pour les investisseurs étrangers non couverts comme nous. Les actions américaines ont été le deuxième marché le plus performant en monnaie locale. Ces gains sont presque entièrement dus aux plus grandes valeurs de croissance (les "méga-capitalisations technologiques") qui se trouvent de manière disproportionnée aux États-Unis, le reste du marché affichant des rendements beaucoup plus modestes depuis le début de l'année. La très grande majorité de ces valeurs technologiques sont toutefois exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les actions européennes se sont assez bien comportées au premier trimestre, mais beaucoup moins au second semestre. Les obligations ont également été durement touchées l'année dernière mais doivent encore se redresser de manière significative compte tenu de la hausse continue des taux à court terme et de la stabilisation plus ou moins importante des taux à long terme.

### 3.1.8 . Politique future

L'entreprise n'envisage pas pour l'instant de modifier sa politique.

### 3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 3 reflète un potentiel de gain et/ou de perte limité de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en obligations essentiellement sur le marché européen.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque, du plus faible au plus élevé.

La méthode SRI est une nouvelle méthode par rapport à la méthode SRRI.



## 3.2 . BILAN

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>4.435.133,61</b>	<b>4.465.151,73</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>3.949.361,79</b>	<b>3.939.351,00</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	2.559.696,36	2.824.891,11
B. Instruments du marché monétaire	462.874,72	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	926.790,71	1.114.459,89
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>1.961,75</b>	<b>-24.257,27</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.503,56	3.047,14
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-541,81	
c. Emprunts (-)		-27.304,41
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>508.994,69</b>	<b>568.675,42</b>
A. Avoirs bancaires à vue	508.994,69	568.675,42
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-25.184,62</b>	<b>-18.617,42</b>
B. Produits acquis	18.215,31	10.496,32
C. Charges à imputer (-)	-43.399,93	-29.113,74
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.435.133,61</b>	<b>4.465.151,73</b>
A. Capital	4.468.239,28	4.894.749,51
B. Participations au résultat	-4.031,87	-29.466,03
C. Résultat reporté	-162.583,11	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	133.509,31	-400.131,75

## 3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>151.599,22</b>	<b>-369.016,77</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	49.272,67	-156.372,81
B. Instruments du marché monétaire	-820,00	
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	120.737,21	-214.915,16
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-17.590,66	2.271,20
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>34.940,07</b>	<b>23.067,54</b>
A. Dividendes	13.571,14	17.445,01
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	17.035,87	11.023,69
b. Dépôts et liquidités	6.413,20	49,88
C. Intérêts d'emprunts (-)		-2.366,77
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.080,14	-3.084,27
<b>III. Autres produits</b>	<b>3,94</b>	<b>1,19</b>
B. Autres	3,94	1,19
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-53.033,92</b>	<b>-54.183,71</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.163,48	-5.928,26
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-4.986,46	-4.999,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Founder	-1.835,37	-2.426,05
Investor	-1.886,65	-2.002,67
b. Gestion administrative et comptable	-1.386,49	-733,79
c. Rémunération commerciale	-7.416,67	-7.500,00
Founder	-15.764,73	-13.966,80
Investor	-10.565,35	-11.215,05
E. Frais administratifs (-)	-5.199,38	-2.751,75
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.908,88	-1.806,43
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-691,80	-1.523,97
H. Services et biens divers (-)	-600,40	-700,01
J. Taxes	-8.145,34	-8.371,32
K. Autres charges (-)	-2.441,20	-2.048,25
	-806,45	-2.176,18
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>-18.089,91</b>	<b>-31.114,98</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>133.509,31</b>	<b>-400.131,75</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>133.509,31</b>	<b>-400.131,75</b>

### 3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

#### 3.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
FRANCE 4.25 06-23 25/10A <b>France</b>	280.000	EUR	100,21%	280.588,00 <b>280.588,00</b>	7,10% <b>7,10%</b>	6,33% <b>6,33%</b>
SPAIN 0.25 19-24 30/07A <b>Espagne</b>	189.000	EUR	96,45%	182.286,72 <b>182.286,72</b>	4,62% <b>4,62%</b>	4,11% <b>4,11%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</b>				<b>462.874,72</b>	<b>11,72%</b>	<b>10,44%</b>
<b>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE</b>				<b>462.874,72</b>	<b>11,72%</b>	<b>10,44%</b>
ITALY 0.6 21-31 01/08S	219.000	EUR	77,70%	170.167,38	4,31%	3,84%
ITALY 0 21-24 15/08U	328.000	EUR	95,92%	314.624,16	7,97%	7,09%
ITALY 1.30 16-28 15/05S	229.000	EUR	98,09%	274.864,28	6,96%	6,20%
ITALY 2.20 17-27 01/06S <b>Italie</b>	231.000	EUR	94,65%	218.649,59 <b>978.305,41</b>	5,53% <b>24,77%</b>	4,93% <b>22,06%</b>
GERMANY 0.50 14-30 15/04A	185.000	EUR	102,01%	233.641,32	5,92%	5,27%
GERMANY 0.5 18-28 15/02A	188.000	EUR	91,14%	171.351,66	4,34%	3,86%
GERMANY 2.3 23-33 15/02A <b>Allemagne</b>	75.000	EUR	99,22%	74.417,25 <b>479.410,23</b>	1,88% <b>12,14%</b>	1,68% <b>10,81%</b>
SPAIN 0.60 19-29 31/10A	233.000	EUR	85,28%	198.707,06	5,03%	4,48%
SPAIN 1.50 17-27 30/04A <b>Espagne</b>	133.000	EUR	93,76%	124.702,13 <b>323.409,19</b>	3,16% <b>8,19%</b>	2,81% <b>7,29%</b>
FRANCE 1.85 10-27 25/07A <b>France</b>	214.000	EUR	105,15%	294.742,61 <b>294.742,61</b>	7,46% <b>7,46%</b>	6,65% <b>6,65%</b>
BELGIUM 0.35 22-32 22/06A	50.000	EUR	79,47%	39.737,25	1,01%	0,89%
BELGIUM 0.375 20-30 15/04A <b>Belgique</b>	200.000	EUR	82,92%	165.845,00 <b>205.582,25</b>	4,20% <b>5,21%</b>	3,74% <b>4,63%</b>
PORTUGAL 1.95 19-29 15/06A <b>Portugal</b>	182.000	EUR	94,52%	172.028,22 <b>172.028,22</b>	4,36% <b>4,36%</b>	3,88% <b>3,88%</b>
FINLAND 0.5 19-29 15/09A <b>Finlande</b>	80.000	EUR	86,64%	69.312,00 <b>69.312,00</b>	1,75% <b>1,75%</b>	1,56% <b>1,56%</b>
NORWAY 1.50 16-26 19/02A <b>Norvège</b>	460.000	NOK	93,78%	36.906,45 <b>36.906,45</b>	0,93% <b>0,93%</b>	0,83% <b>0,83%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>2.559.696,36</b>	<b>64,81%</b>	<b>57,71%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>2.559.696,36</b>	<b>64,81%</b>	<b>57,71%</b>
ASHTREAD GROUP	335	GBP	54,44	21.252,00	0,54%	0,48%
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	1.116	GBP	19,91	25.892,40	0,66%	0,58%
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	1.700	GBP	4,14	8.191,46	0,21%	0,18%
BT GROUP PLC	18.604	GBP	1,22	26.524,49	0,67%	0,60%
INFORMA PLC	3.502	GBP	7,26	29.627,13	0,75%	0,67%
KINGFISHER PLC	16.203	GBP	2,32	43.748,00	1,11%	0,99%
RELX PLC	1.400	GBP	26,21	42.759,42	1,08%	0,96%
TAYLOR WIMPEY PLC	7.250	GBP	1,03	8.680,74	0,22%	0,20%
THE BERKELEY GROUP HOLDINGS <b>Royaume-Uni</b>	834	GBP	39,23	38.125,99 <b>244.801,63</b>	0,96% <b>6,20%</b>	0,86% <b>5,52%</b>
AGILENT TECHNOLOGIES	125	USD	120,25	13.777,50	0,35%	0,31%
AMGEN INC	50	USD	222,02	10.175,07	0,26%	0,23%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	39	USD	219,79	7.856,84	0,20%	0,18%
BEST BUY CO INC	135	USD	81,95	10.140,47	0,26%	0,23%
CARRIER GLOBAL CORP-WI	400	USD	49,71	18.225,48	0,46%	0,41%
HOLOGIC INC	235	USD	80,97	17.440,83	0,44%	0,39%

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
LOWE'S CO INC	58	USD	225,70	11.998,72	0,30%	0,27%
NVIDIA CORP	70	USD	423,02	27.141,52	0,69%	0,61%
OWENS CORNING SHS	151	USD	130,50	18.061,87	0,46%	0,41%
WATERS	41	USD	266,54	10.016,63	0,25%	0,23%
<b>États-Unis</b>				<b>144.834,93</b>	<b>3,67%</b>	<b>3,27%</b>
BOLIDEN --- REGISTERED SHS	660	SEK	311,55	17.448,97	0,44%	0,39%
HUSQVARNA -B-	4.541	SEK	97,64	37.625,07	0,95%	0,85%
TELE2 AB	3.203	SEK	89,12	24.223,12	0,62%	0,55%
<b>Suède</b>				<b>79.297,16</b>	<b>2,01%</b>	<b>1,79%</b>
ASML HOLDING NV	74	EUR	663,00	49.062,00	1,24%	1,11%
WOLTERS KLUWER NV	196	EUR	116,30	22.794,80	0,58%	0,51%
<b>Pays-Bas</b>				<b>71.856,80</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,62%</b>
CFD MARINE HARVEST	989	NOK	170,20	14.401,15	0,36%	0,33%
ORKLA ASA	5.234	NOK	77,10	34.524,65	0,87%	0,78%
TELENOR ASA	1.640	NOK	108,80	15.265,60	0,39%	0,34%
<b>Norvège</b>				<b>64.191,40</b>	<b>1,62%</b>	<b>1,45%</b>
GENMAB AS	31	DKK	2.580,00	10.741,41	0,27%	0,24%
NOVO NORDISK	208	DKK	1.099,40	30.711,35	0,78%	0,69%
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	672	DKK	181,46	16.376,84	0,41%	0,37%
<b>Danemark</b>				<b>57.829,60</b>	<b>1,46%</b>	<b>1,30%</b>
ESSILORLUXOTTICA SA	166	EUR	172,60	28.651,60	0,73%	0,65%
VIVENDI SA	3.168	EUR	8,41	26.630,21	0,67%	0,60%
<b>France</b>				<b>55.281,81</b>	<b>1,40%</b>	<b>1,25%</b>
ROCHE HOLDING LTD	75	CHF	273,50	21.015,83	0,53%	0,47%
SONOVA HOLDING NAM-AKT	122	CHF	238,20	29.773,47	0,76%	0,67%
<b>Suisse</b>				<b>50.789,30</b>	<b>1,29%</b>	<b>1,14%</b>
IBIDEN	360	JPY	8.100,00	18.492,25	0,47%	0,42%
KDDI CORP	519	JPY	4.450,00	14.646,35	0,37%	0,33%
TOKYO ELECTRON LTD	99	JPY	20.560,00	12.908,05	0,33%	0,29%
<b>Japon</b>				<b>46.046,65</b>	<b>1,17%</b>	<b>1,04%</b>
CRH PLC	449	EUR	50,50	22.674,50	0,57%	0,51%
TRANE TECH - REGISTERED SHS	81	USD	191,26	14.199,87	0,36%	0,32%
<b>Irlande</b>				<b>36.874,37</b>	<b>0,93%</b>	<b>0,83%</b>
HENKEL AG & CO KGAA PFD	339	EUR	73,26	24.835,14	0,63%	0,56%
<b>Allemagne</b>				<b>24.835,14</b>	<b>0,63%</b>	<b>0,56%</b>
KESKO CORP	1.262	EUR	17,25	21.769,50	0,55%	0,49%
<b>Finlande</b>				<b>21.769,50</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,49%</b>
BLUESCOPE STEEL	1.360	AUD	20,55	17.051,86	0,43%	0,38%
<b>Australie</b>				<b>17.051,86</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,38%</b>
GILDAN ACTIVEWEAR	383	CAD	42,71	11.330,56	0,29%	0,26%
<b>Canada</b>				<b>11.330,56</b>	<b>0,29%</b>	<b>0,26%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>926.790,71</b>	<b>23,47%</b>	<b>20,90%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>3.949.361,79</b>	<b>100,00%</b>	<b>89,05%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		439.912,83		9,92%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		25.560,10		0,58%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		24.952,61		0,56%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		6.670,74		0,15%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		3.385,35		0,08%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		3.279,90		0,08%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		2.719,53		0,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		1.445,51		0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		946,36		0,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		119,17		0,00%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NZD		2,59		0,00%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>508.994,69</b>		<b>11,48%</b>

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
DEPOTS ET LIQUIDITES				508.994,69		11,48%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				1.961,75		0,04%
AUTRES				-25.184,62		-0,57%
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>4.435.133,61</b>		<b>100,00%</b>

### 3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	12,77%
Australie	0,43%
Belgique	5,20%
Canada	0,29%
Danemark	1,46%
Espagne	12,80%
États-Unis	3,67%
Finlande	2,31%
France	15,97%
Irlande	0,93%
Italie	24,77%
Japon	1,17%
Norvège	2,56%
Pays-Bas	1,82%
Portugal	4,35%
Royaume-Uni	6,20%
Suède	2,01%
Suisse	1,29%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par secteur	
Agriculture et pêche	0,37%
Art graphique, maison d'édition	2,41%
Bien de consommation divers	0,63%
Biotechnologie	0,27%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	4,20%
Chimie	0,57%
Construction de machines et appareils	1,85%
Constructions, matériaux de construction	1,85%
Distribution, commerce de détail	2,20%
Electronique et semi-conducteurs	2,98%
Electrotechnique et électronique	0,46%
Energie et eau	0,42%
Industrie agro-alimentaire	1,53%
Industrie automobile	0,98%
Industrie minière	0,87%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,49%
Internet et services d'Internet	0,55%
Pays et gouvernements	72,33%
Télécommunication	2,04%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

Par devise	
AUD	0,43%
CAD	0,29%
CHF	1,29%
DKK	1,46%
EUR	80,57%
GBP	6,20%
JPY	1,16%
NOK	2,56%
SEK	2,01%
USD	4,03%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

### 3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

#### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	907.278,90
Ventes	974.548,33
<b>Total 1</b>	<b>1.881.827,23</b>
Souscriptions	53.331,10
Remboursements	226.990,90
<b>Total 2</b>	<b>280.322,00</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	4.492.976,00
<b>Taux de rotation</b>	<b>35,64%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

**3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**

**Founder**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
18.01.22 - 31.12.22	140.479,60	49.384,15	14.839,25	2.346,25	125.640,35	47.037,90	172.678,25	2.809.592,00	987.683,00	269.450,30	42.365,24	3.063.649,66	17,74	17,74
01.01.23 - 30.06.23			4.268,00	1.681,00	121.372,35	45.356,90	166.729,25			77.637,95	30.555,06	3.047.640,98	18,28	18,28

**Investor**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
19.01.22 - 31.12.22	56.631,89	28.331,89	1.709,48	3.597,79	54.922,41	24.734,10	79.656,51	1.073.149,91	541.643,38	30.531,70	66.768,45	1.411.634,44	17,72	17,72
01.01.23 - 30.06.23	2.651,45	282,96	1.200,02	5.350,51	56.373,84	19.666,56	76.040,39	48.198,09	5.133,01	21.877,97	96.919,92	1.387.492,63	18,25	18,25

**3.4.5 . Performances**

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

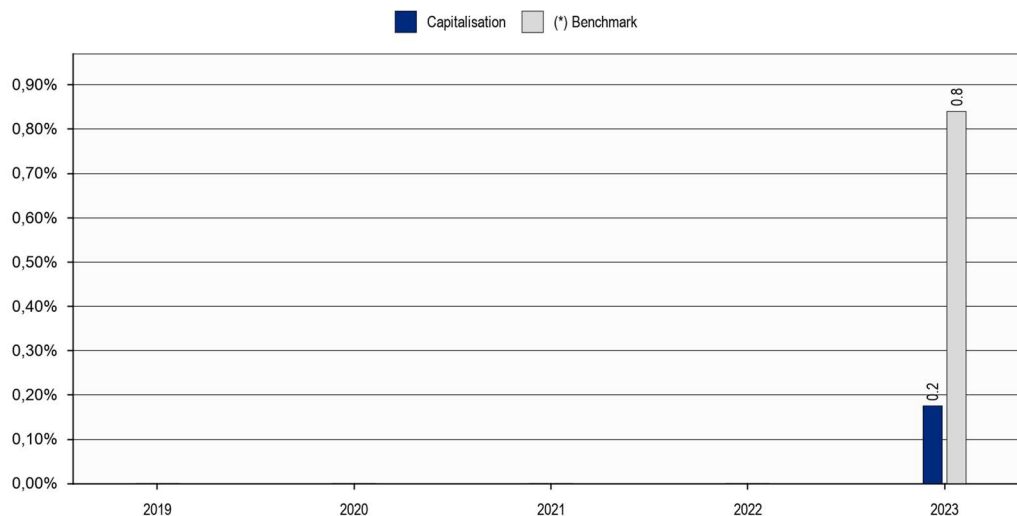
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Founder**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 20% indice MSCI Europe ESG Universal, 7,5% indice MSCI World ESG Universal et 72,5% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
0,18% (en EUR)	0,84% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

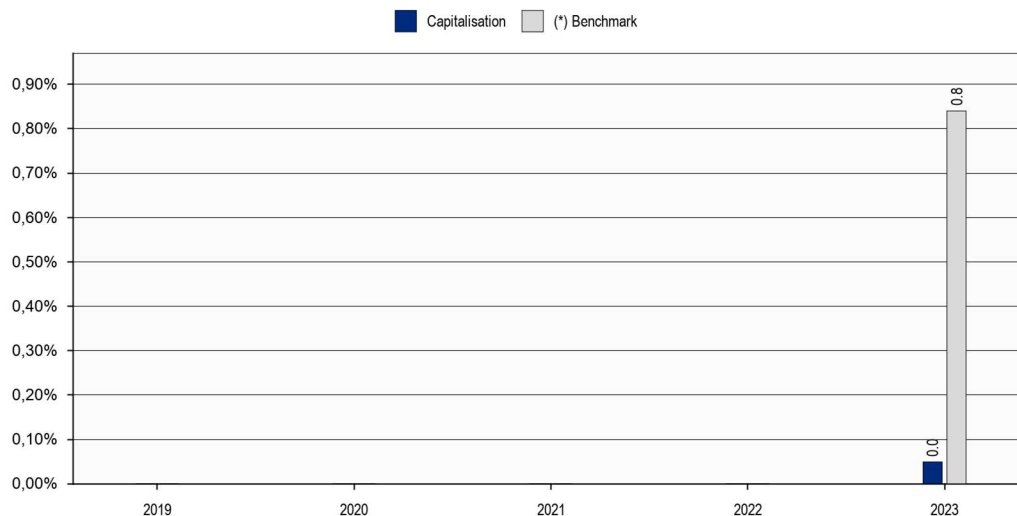
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P(t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Investor**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 20% indice MSCI Europe ESG Universal, 7,5% indice MSCI World ESG Universal et 72,5% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
0,05% (en EUR)	0,84% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:



$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

### 3.4.6 . Frais

#### Frais récurrents

- Part de capitalisation Founder - BE6330023944: 2,88%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,63%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,25%

- Part de distribution Founder - BE6330026970: 2,87%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,62%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,25%

- Part de capitalisation Investor - BE6330022938: 3,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,75%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,25%

- Part de distribution Investor - BE6330024959: 3,01%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.	2,76%
---	--	-------

	Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,25%

**Existence de commission sharing agreements**

Il n'y a pas de commission sharing agreements.

**Accords de rétrocession de rémunérations (« fee-sharing agreements »)**

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunérations. Lors de la conclusion d'un accord de rétrocession de rémunérations, la Sicav et le Gestionnaire envisagent de mettre tout en oeuvre pour éviter des conflits d'intérêts éventuels. Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent, le Gestionnaire et la Sicav agiront dans l'intérêt exclusif des porteurs de actions de la Sicav.

Il n'y a pas d'accord de rétrocession de rémunérations.

**3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations****NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres produits » du compte de résultats contient un montant de compensation CSDR.

**NOTE 2 - Autres charges**

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais out of pocket.

## 4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NEWB SUSTAINABLE MIXED FUND DYNAMIC

### 4.1 . RAPPORT DE GESTION

#### 4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Founder a été fixée du 29 novembre 2021 au 17 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe Investor a été fixée du 17 janvier 2022 au 18 janvier 2022 et le prix de souscription à 20,00 EUR.

#### 4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

#### 4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

##### Objectifs de placement du compartiment

##### Définition des objectifs de placement du compartiment

Le compartiment a pour objectif l'investissement durable et se catégorise sous l'article 9 du règlement SFDR.

L'objectif de gestion du compartiment est de permettre aux investisseurs de maximiser l'impact positif sur les objectifs environnementaux suivants :

- Atténuation du changement climatique, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 13 Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique et l'objectif de développement durable 7 Energie propre et d'un coût abordable.
- Transition vers une économie circulaire, en lien avec l'objectif de développement durable (ODD) 12 Consommation et production responsables.

Tout ceci en s'assurant de ne pas causer de préjudice significatif sur la société et son environnement, en offrant aux investisseurs un profil risque/rendement attractif.

Cela se fera en investissant la plupart ou la totalité de ses actifs dans des actions, des obligations et des investissements similaires de manière suffisamment diversifiée et répondant aux objectifs de durabilité tels que décrit ci-dessous.

##### Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

##### Politique de placement du compartiment

##### Catégories d'actifs autorisés et restrictions d'investissement

Pour atteindre son objectif, les investissements du compartiment seront surtout réalisés dans des actions, celles-ci sont listées sur des marchés réglementés (y compris via des American Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui ne sont listées que sur les bourses américaines et via des Global Depositary Receipts, c'est-à-dire des actions qui peuvent être listées dans plusieurs pays autres que leur pays d'origine), et peuvent constituer entre 55% et 100% des actifs nets du compartiment.

Le compartiment est autorisé à investir entre 0% et 35% de ses actifs nets en obligations (aussi bien d'entreprises que gouvernementales). Sont considérés comme « investment grade » les investissements obligataires qui sont évalués comme tels par au moins une des trois agences de notations Moodys, Fitch et Standard & Poors. Les investissements obligataires non-investment grade ne peuvent pas dépasser 15% des actifs nets. Les investissements sans notation ne peuvent pas non plus dépasser 15% des actifs nets du compartiment.

Les liquidités du compartiment (dépôts à vue et équivalents, instruments du marché monétaire) ne représentent pas plus que 45% de ses actifs nets et les dépôts à vue et équivalents ne représentent pas plus de 20% de ses actifs nets (sauf pour les besoins de sa liquidation).

Les investissements seront principalement (plus de 50%) réalisés en Europe mais peuvent également être faits dans d'autres pays. Les investissements dans les marchés émergents ne représenteront quant à eux pas plus que 20% des actifs nets du compartiment.

Le compartiment investit principalement dans une des catégories d'actifs définies à l'article 52, §1er de l'arrêté royal du 12 novembre 2012. De façon générale, le compartiment peut investir dans tout type d'instrument autorisé par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 15% de ses actifs nets dans des REITS (Real Estate Investment Trusts - sociétés d'investissement immobilier cotées) fermées et jusque 20% dans des parts d'autres organismes de placement collectif pour autant qu'ils respectent les critères d'exclusion.

Le compartiment ne peut pas investir directement dans des "titrisations" ou des "positions de titrisation" au sens du Règlement (UE) 2017/2402 du Parlement Européen et du Conseil du 12 décembre 2017 créant un cadre général pour la titrisation ainsi qu'un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées. Bien que le compartiment n'investira pas directement dans les "titrisations" ou des "positions de titrisation" susvisées, il peut être exposé à l'un et/ou l'autre de ces types de produits indirectement, à travers ses investissements dans un ou plusieurs OPC (Organisme de Placement Collectif).

Les investissements dans des actifs qui ne respectent pas les critères d'exclusion sociaux et environnementaux, et les facteurs relatifs à la gouvernance mis en place par la Sicav (voir section « Aspects ESG ») ne sont pas permis.

#### Emprunts d'espèces

Le compartiment peut faire appel aux emprunts dans son fonctionnement dans la limite de 10% de ses actifs nets pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

#### Stratégie de placement

La stratégie mise en oeuvre par le Gestionnaire se fonde sur les principes environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance précisés plus bas (voir section « Aspects ESG »).

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés ne sont utilisés ni à des fins d'investissement, ni afin d'atteindre les objectifs d'investissement durable du compartiment mais uniquement à des fins de couverture de portefeuille et / ou de devise. Le Gestionnaire veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'article 52 §1er, 8° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment n'investit pas dans des instruments financiers dérivés négociables de gré à gré.

#### Risque global

Le risque global (maximum exposure) qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100% de la valeur nette des actifs du compartiment.

Le risque global est calculé quotidiennement en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

#### Dépôts

Les opérations de dépôts à 24/48h peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de ses actifs nets.

#### Prêt d'instruments financiers

Néant.

#### Limites de la politique de placement

En plus des règles susmentionnées, celles définies par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

#### Risque de change

Le compartiment peut utiliser des changes à terme afin de couvrir le portefeuille au risque de change. L'exposition nette totale au risque de change de devises de pays non-européens n'excèdera pas 30% de l'actif net.

#### Aspects ESG

La philosophie d'investissement, qui est adoptée par la Sicav, repose sur la charte sociale et environnementale de son Conseiller ISR (disponible sur le [site https://newb.coop/fr/charte](https://newb.coop/fr/charte)) qui reprend une série d'engagements et de principes que la Sicav doit mettre en oeuvre dans ses activités. Il en découle que la Sicav doit respecter la méthodologie (Politique) ISR du Conseiller ISR (disponibles sur <https://files.newb.coop/fr/public/esg-method/newb-isr-methodologie.pdf>) qui établit les critères auxquels doivent satisfaire les émetteurs de titres financiers qui figurent dans le portefeuille d'investissement du fonds.

#### 4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### 4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

#### 4.1.6 . Indice et benchmark

Le Gestionnaire du compartiment ne fait à ce jour pas usage d'un indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers pour mesurer les performances financières et gère le compartiment de manière active. Néanmoins, pour des raisons de mesure de performance des investissements socialement responsables (« ISR »), la performance ISR de ce compartiment (sans tenir compte des dépôts à vue et équivalents) sera comparée à posteriori à l'indice de référence suivant, un composite de 60% indice MSCI Europe ESG Universal, 30% indice MSCI World ESG Universal et 10% iBoxx EUR Sovereigns, afin de démontrer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable.

- MSCI :

« MSCI » est fourni par MSCI Limited, une société américaine de services financiers qui, entre autres, publie des indices financiers (voir <https://www.msci.com/our-solutions/indexes/esg-indexes>).

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, MSCI Limited ne figure plus dans le registre des administrateurs de référence de l'AEMF. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire.

- iBoxx :

iBoxx est une division de services financiers d'IHS Markit (<https://www.markit.com>) qui conçoit, calcule et distribue des indices obligataires (fixed income). iBoxx est supervisé par IHS Markit Benchmark Administration Limited (IMBA UK), qui est réglementé par la Financial Conduct Authority et est un administrateur de référence autorisé en vertu de la réglementation britannique sur les indices de référence (UK BMR). Les activités d'administration des indices de référence d'IMBA UK sont menées en conformité avec les principes de l'IOSCO pour les indices de référence (IOSCO Principles) depuis 2014. Les dispositions transitoires suivant le Brexit autorisent la poursuite de l'utilisation des indices de référence gérés par des administrateurs d'indices basés au Royaume-Uni et autorisés par la Financial Conduct Authority en tant qu'administrateur non basé dans l'UE pendant une période transitoire.

Le compartiment est géré de manière active : le Gestionnaire dispose d'une certaine discrétion par rapport à la composition du portefeuille, dans le respect de la politique d'investissement.

#### 4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

L'amélioration des perspectives macroéconomiques et financières nous a conduits à être plus constructifs sur les actions, les faisant passer de 80,5% du portefeuille à la fin de 2022 à 86,2% à la fin de juin (le poids neutre étant de 85%), principalement par le biais d'investissements en dehors de l'Europe. Ainsi, le poids des actions non européennes est passé de 18% à 26%. Nous avons également augmenté le poids des obligations (de 2% à 5%), diminuant ainsi nettement l'allocation aux liquidités.

La réduction du "brouillard" macroéconomique, combinée à des résultats meilleurs que prévu (ou plus exactement moins mauvais que redouté), a fait qu'après une année 2022 très difficile, le premier semestre 2023 a été plus clément pour les portefeuilles équilibrés mondiaux. Le principal marché d'actions ayant enregistré les meilleures performances en monnaie locale, tant sur le trimestre que sur le premier semestre de l'année, est le Japon. Le yen s'est affaibli par rapport aux autres grands partenaires commerciaux, les taux d'intérêt étant restés bas au Japon. Cette faiblesse du yen a contribué à soutenir les actions japonaises, dont beaucoup réalisent une part importante de leurs bénéfices à l'étranger. Bien entendu, la faiblesse du yen a réduit l'ampleur des gains en actions pour les investisseurs étrangers non couverts comme nous. Les actions américaines ont été le deuxième marché le plus performant en monnaie locale. Ces gains sont presque entièrement dus aux plus grandes valeurs de croissance (les "méga-capitalisations technologiques") qui se trouvent de manière disproportionnée aux États-Unis, le reste du marché affichant des rendements beaucoup plus modestes depuis le début de l'année. La très grande majorité de ces valeurs technologiques sont toutefois exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les actions européennes se sont assez bien comportées au premier trimestre, mais beaucoup moins au second semestre. Les obligations ont également été durement touchées l'année dernière mais doivent encore se redresser de manière significative compte tenu de la hausse continue des taux à court terme et de la stabilisation plus ou moins importante des taux à long terme.

#### 4.1.8 . Politique future

L'entreprise n'envisage pas pour l'instant de modifier sa politique.

#### 4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (7 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Faute d'historique suffisant, l'indicateur de risque incorpore des données simulées à partir d'un portefeuille de référence. La catégorie de risque 4 reflète un potentiel de gain et/ou de perte modéré de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions essentiellement sur le marché européen.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le capital n'est pas garanti.

L'indicateur synthétique de risque, calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014, classe chaque compartiment sur une échelle sur la base de ses résultats passés en matière de volatilité. Cette échelle se présente comme une série de catégories identifiées par des nombres entiers allant de 1 à 7, classées par ordre croissant de gauche à droite et représentant les niveaux de risque, du plus faible au plus élevé.

La méthode SRI est une nouvelle méthode par rapport à la méthode SRRI.

## 4.2 . BILAN

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 1: SCHEMA DU BILAN</b>		
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<b>34.797.726,30</b>	<b>31.227.544,76</b>
<b>II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés</b>	<b>31.716.659,79</b>	<b>27.874.335,61</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	1.618.432,77	801.716,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	30.098.227,02	27.072.619,61
<b>IV. Créances et dettes à un an au plus</b>	<b>68.852,04</b>	<b>-230.494,78</b>
A. Créances		
a. Montants à recevoir	68.934,60	50.448,48
b. Avoirs fiscaux	14,22	14,84
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-96,78	
c. Emprunts (-)		-280.958,10
<b>V. Dépôts et liquidités</b>	<b>3.172.641,52</b>	<b>3.696.667,42</b>
A. Avoirs bancaires à vue	3.172.641,52	3.696.667,42
<b>VI. Comptes de régularisation</b>	<b>-160.427,05</b>	<b>-112.963,49</b>
B. Produits acquis	9.341,19	2.386,85
C. Charges à imputer (-)	-169.768,24	-115.350,34
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>34.797.726,30</b>	<b>31.227.544,76</b>
A. Capital	31.912.948,00	35.862.503,95
B. Participations au résultat	-9.365,17	-1.517.975,72
C. Résultat reporté	-222.078,11	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.116.221,58	-3.116.983,47

## 4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.23 (en EUR)	Au 30.06.22 (en EUR)
<b>SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>		
<b>I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values</b>	<b>2.953.612,25</b>	<b>-3.592.557,12</b>
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	19.457,30	-4.650,00
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	3.341.687,14	-3.336.175,54
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-407.532,19	-251.731,58
<b>II. Produits et charges des placements</b>	<b>413.069,35</b>	<b>462.474,35</b>
A. Dividendes	431.744,34	529.347,94
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	8.849,77	1.116,99
b. Dépôts et liquidités	34.938,49	228,27
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1.053,01	-8.167,88
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-61.410,24	-60.050,97
<b>III. Autres produits</b>		<b>247.485,72</b>
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		247.463,70
B. Autres		22,02
<b>IV. Coûts d'exploitation</b>	<b>-250.460,02</b>	<b>-234.386,42</b>
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-12.588,99	-55.187,13
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-5.477,04	-4.999,98
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-14.136,14	-10.708,58
Founder	-3.979,15	-3.974,58
Investor	-27.178,86	-15.386,98
b. Gestion administrative et comptable	-7.589,35	-7.500,00
c. Rémunération commerciale	-124.203,98	-79.958,79
Founder	-22.283,29	-22.257,61
Investor	-101.920,69	-57.701,18
E. Frais administratifs (-)	-6.944,04	-1.806,43
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.270,18	-8.733,16
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.736,48	-4.926,13
H. Services et biens divers (-)	-15.071,19	-12.356,05
J. Taxes	-19.153,77	-14.324,40
K. Autres charges (-)	-6.130,85	-14.524,21
<b>Produits et charges de l'exercice (du semestre)</b>	<b>162.609,33</b>	<b>475.573,65</b>
Sous Total II + III + IV		
<b>V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat</b>	<b>3.116.221,58</b>	<b>-3.116.983,47</b>
<b>VII. Résultat de l'exercice (du semestre)</b>	<b>3.116.221,58</b>	<b>-3.116.983,47</b>



## 4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

### 4.4.1 . Composition des actifs au 30.06.23

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
<b><u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u></b>						
PORTUGAL 1.95 19-29 15/06A <b>Portugal</b>	360.000	EUR	94,52%	340.275,60 <b>340.275,60</b>	1,07% <b>1,07%</b>	0,98% <b>0,98%</b>
FRANCE 1.85 10-27 25/07A <b>France</b>	245.000	EUR	105,15%	337.438,97 <b>337.438,97</b>	1,07% <b>1,07%</b>	0,97% <b>0,97%</b>
GERMANY 0.5 18-28 15/02A <b>Allemagne</b>	370.000	EUR	91,14%	337.234,65 <b>337.234,65</b>	1,06% <b>1,06%</b>	0,97% <b>0,97%</b>
ITALY 0.95 20-30 01/08S <b>Italie</b>	370.000	EUR	82,43%	304.996,55 <b>304.996,55</b>	0,96% <b>0,96%</b>	0,87% <b>0,87%</b>
SPAIN 0.60 19-29 31/10A <b>Espagne</b>	350.000	EUR	85,28%	298.487,00 <b>298.487,00</b>	0,94% <b>0,94%</b>	0,86% <b>0,86%</b>
<b>OBLIGATIONS-Emises par un état</b>				<b>1.618.432,77</b>	<b>5,10%</b>	<b>4,65%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>				<b>1.618.432,77</b>	<b>5,10%</b>	<b>4,65%</b>
ASHTAD GROUP	10.220	GBP	54,44	648.344,46	2,04%	1,86%
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	19.591	GBP	19,91	454.532,20	1,43%	1,31%
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	74.931	GBP	4,14	361.055,40	1,14%	1,04%
BT GROUP PLC	480.772	GBP	1,22	685.456,55	2,16%	1,97%
INFORMA PLC	127.187	GBP	7,26	1.076.009,58	3,39%	3,09%
KINGFISHER PLC	443.143	GBP	2,32	1.196.483,52	3,77%	3,44%
RELX PLC	49.485	GBP	26,21	1.511.392,94	4,77%	4,34%
TAYLOR WIMPEY PLC	378.173	GBP	1,03	452.802,84	1,43%	1,30%
THE BERKELEY GROUP HOLDINGS	27.231	GBP	39,23	1.244.854,78	3,93%	3,58%
<b>Royaume-Uni</b>				<b>7.630.932,27</b>	<b>24,06%</b>	<b>21,93%</b>
AGILENT TECHNOLOGIES	3.918	USD	120,25	431.841,89	1,36%	1,24%
AMGEN INC	1.929	USD	222,02	392.554,15	1,24%	1,13%
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	1.546	USD	219,79	311.453,11	0,98%	0,89%
BEST BUY CO INC	3.389	USD	81,95	254.563,29	0,80%	0,73%
BIOGEN IDEC INC	915	USD	284,85	238.898,03	0,75%	0,69%
CARRIER GLOBAL CORP-WI	7.730	USD	49,71	352.207,42	1,11%	1,01%
ELECTRONIC ARTS - REGISTERED	1.075	USD	129,70	127.797,89	0,40%	0,37%
HOLOGIC INC	3.880	USD	80,97	287.959,30	0,91%	0,83%
LOWE'S CO INC	3.248	USD	225,70	671.928,14	2,12%	1,93%
NVIDIA CORP	1.860	USD	423,02	721.189,00	2,27%	2,07%
OWENS CORNING SHS	6.341	USD	130,50	758.478,92	2,39%	2,18%
VF REG SHS	5.158	USD	19,09	90.253,18	0,29%	0,26%
WATERS	1.253	USD	266,54	306.117,89	0,97%	0,88%
<b>États-Unis</b>				<b>4.945.242,21</b>	<b>15,59%</b>	<b>14,21%</b>
COLOPLAST -B-	1.257	DKK	853,20	144.034,33	0,45%	0,41%
GENMAB AS	902	DKK	2.580,00	312.540,37	0,99%	0,90%
NOVO NORDISK	5.976	DKK	1.099,40	882.360,80	2,78%	2,54%
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	58.158	DKK	181,46	1.417.327,63	4,47%	4,07%
<b>Danemark</b>				<b>2.756.263,13</b>	<b>8,69%</b>	<b>7,92%</b>
BOLIDEN --- REGISTERED SHS	26.845	SEK	311,55	709.723,55	2,24%	2,04%
HUSQVARNA -B-	147.826	SEK	97,64	1.224.832,35	3,86%	3,52%
TELE2 AB	107.884	SEK	89,12	815.887,48	2,57%	2,34%
<b>Suède</b>				<b>2.750.443,38</b>	<b>8,67%</b>	<b>7,90%</b>
ASML HOLDING NV	2.406	EUR	663,00	1.595.178,00	5,03%	4,58%
WOLTERS KLUWER NV	2.903	EUR	116,30	337.618,90	1,06%	0,97%
<b>Pays-Bas</b>				<b>1.932.796,90</b>	<b>6,09%</b>	<b>5,55%</b>
CFD MARINE HARVEST	29.384	NOK	170,20	427.869,85	1,35%	1,23%
ORKLA ASA	147.288	NOK	77,10	971.545,09	3,06%	2,79%

Dénomination	Quantité au 30.06.23	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Portefeuille	% Actif Net
TELENOR ASA <b>Norvège</b>	53.720	NOK	108,80	500.041,58 <b>1.899.456,52</b>	1,58% <b>5,99%</b>	1,44% <b>5,46%</b>
IBIDEN	12.284	JPY	8.100,00	630.996,58	1,99%	1,81%
KDDI CORP	9.888	JPY	4.450,00	279.042,69	0,88%	0,80%
SHINOBI CO LTD	5.180	JPY	6.070,00	199.397,92	0,63%	0,57%
TOKYO ELECTRON LTD	2.721	JPY	20.560,00	354.775,67	1,12%	1,02%
YAMAHA CORP. <b>Japon</b>	5.246	JPY	5.506,00	183.175,20 <b>1.647.388,06</b>	0,58% <b>5,20%</b>	0,53% <b>4,73%</b>
ESSILORLUXOTTICA SA	4.920	EUR	172,60	849.192,00	2,68%	2,44%
VIVENDI SA <b>France</b>	76.595	EUR	8,41	643.857,57 <b>1.493.049,57</b>	2,03% <b>4,71%</b>	1,85% <b>4,29%</b>
ALLEGION PLC	974	USD	120,02	107.148,93	0,34%	0,31%
CRH PLC	11.260	EUR	50,50	568.630,00	1,79%	1,63%
STERIS - REGISTERED SHS	278	USD	224,98	57.327,63	0,18%	0,17%
TRANE TECH - REGISTERED SHS <b>Irlande</b>	2.365	USD	191,26	414.601,19 <b>1.147.707,75</b>	1,31% <b>3,62%</b>	1,19% <b>3,30%</b>
HENKEL AG & CO KGAA PFD <b>Allemagne</b>	11.263	EUR	73,26	825.127,38 <b>825.127,38</b>	2,60% <b>2,60%</b>	2,37% <b>2,37%</b>
ROCHE HOLDING LTD	583	CHF	273,50	163.363,04	0,51%	0,47%
SONOVA HOLDING NAM-AKT <b>Suisse</b>	2.698	CHF	238,20	658.433,07 <b>821.796,11</b>	2,08% <b>2,59%</b>	1,89% <b>2,36%</b>
KESKO CORP <b>Finlande</b>	39.139	EUR	17,25	675.147,75 <b>675.147,75</b>	2,13% <b>2,13%</b>	1,94% <b>1,94%</b>
GILDAN ACTIVEWEAR <b>Canada</b>	20.341	CAD	42,71	601.762,22 <b>601.762,22</b>	1,90% <b>1,90%</b>	1,73% <b>1,73%</b>
BLUESCOPE STEEL <b>Australie</b>	40.925	AUD	20,55	513.123,09 <b>513.123,09</b>	1,62% <b>1,62%</b>	1,48% <b>1,48%</b>
FERGUSON PLC <b>Jersey</b>	3.167	GBP	124,10	457.990,68 <b>457.990,68</b>	1,44% <b>1,44%</b>	1,32% <b>1,32%</b>
<b>ACTIONS</b>				<b>30.098.227,02</b>	<b>94,90%</b>	<b>86,49%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>				<b>31.716.659,79</b>	<b>100,00%</b>	<b>91,14%</b>
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.176.790,11		6,26%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		JPY		548.883,16		1,58%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NZD		210.175,17		0,60%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		63.400,28		0,18%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		NOK		57.931,55		0,17%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		DKK		57.522,20		0,17%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CHF		22.259,14		0,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		AUD		15.146,33		0,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		11.401,96		0,03%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		CAD		5.717,02		0,02%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		SEK		3.414,60		0,01%
<b>Avoirs bancaires à vue</b>				<b>3.172.641,52</b>		<b>9,12%</b>
<b>DEPOTS ET LIQUIDITES</b>				<b>3.172.641,52</b>		<b>9,12%</b>
<b>CREANCES ET DETTES DIVERSES</b>				<b>68.852,04</b>		<b>0,20%</b>
<b>AUTRES</b>				<b>-160.427,05</b>		<b>-0,46%</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>				<b>34.797.726,30</b>		<b>100,00%</b>

#### 4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	3,67%
Australie	1,62%
Canada	1,90%

<b>Par pays</b>	
Danemark	8,69%
Espagne	0,94%
États-Unis	15,59%
Finlande	2,13%
France	5,77%
Irlande	3,62%
Italie	0,96%
Japon	5,20%
Jersey	1,44%
Norvège	5,99%
Pays-Bas	6,09%
Portugal	1,07%
Royaume-Uni	24,06%
Suède	8,67%
Suisse	2,59%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par secteur</b>	
Agriculture et pêche	1,35%
Art graphique, maison d'édition	9,22%
Bien de consommation divers	3,52%
Biotechnologie	0,98%
Chimie	1,79%
Construction de machines et appareils	7,21%
Constructions, matériaux de construction	10,33%
Distribution, commerce de détail	8,60%
Electronique et semi-conducteurs	11,38%
Electrotechnique et électronique	1,11%
Energie et eau	4,47%
Industrie agro-alimentaire	4,50%
Industrie automobile	4,15%
Industrie minière	3,86%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	12,21%
Internet et services d'Internet	2,75%
Pays et gouvernements	5,10%
Télécommunication	7,19%
Textile et habillement	0,28%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

<b>Par devise</b>	
AUD	1,62%
CAD	1,90%
CHF	2,59%
DKK	8,69%
EUR	22,43%
GBP	25,50%
JPY	5,19%
NOK	5,99%

Par devise	
SEK	8,67%
USD	17,42%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

##### Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	10.761.305,41
Ventes	8.252.642,46
<b>Total 1</b>	<b>19.013.947,87</b>
Souscriptions	450.684,12
Remboursements	626.506,25
<b>Total 2</b>	<b>1.077.190,37</b>
Moyenne de référence de l'actif net total	34.186.900,79
<b>Taux de rotation</b>	<b>52,47%</b>

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

#### 4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

##### Founder

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
18.01.22 - 31.12.22	301.468,59	80.245,01	18.538,50	10.252,75	282.930,09	69.992,26	352.922,35	6.029.371,70	1.604.900,24	320.540,14	174.899,36	6.264.853,50	17,75	17,75
01.01.23 - 30.06.23			15.482,33	7.383,05	267.447,76	62.609,21	330.056,97			295.158,88	140.459,11	6.436.571,35	19,50	19,50

##### Investor

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.			
19.01.22 - 31.12.22	1.419.405,95	30.147,88	4.562,83	1.620,11	1.414.843,13	28.527,77	1.443.370,90	27.058.522,88	576.709,85	78.434,56	27.884,25	25.592.473,35	17,73	17,73
01.01.23 - 30.06.23	20.041,50	3.508,27	6.311,43	3.734,65	1.428.573,20	28.301,39	1.456.874,58	384.695,63	65.988,49	120.310,97	70.577,29	28.361.154,95	19,47	19,47

#### 4.4.5 . Performances

\* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

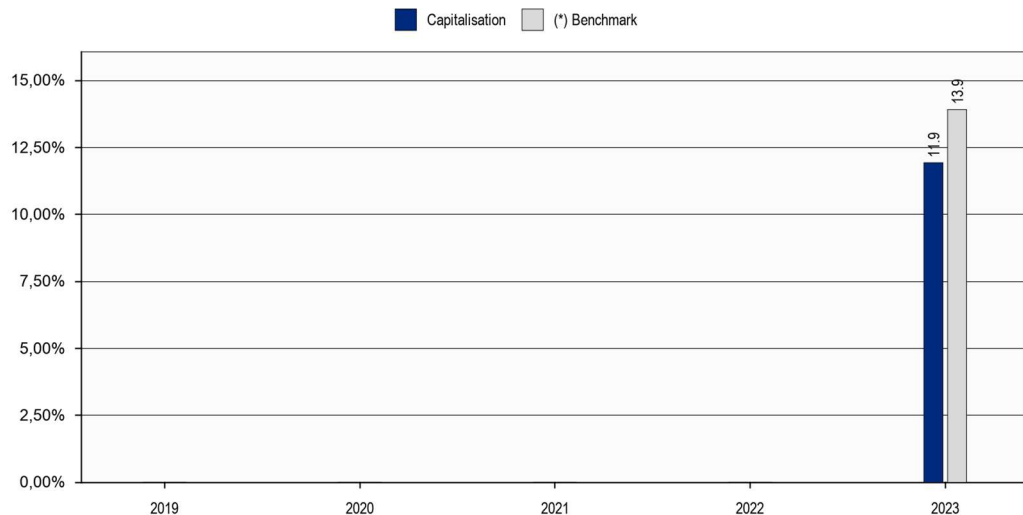
\* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

\* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

\* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

**Founder**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 60% indice MSCI Europe ESG Universal, 30% indice MSCI World ESG Universal et 10% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
11,93% (en EUR)	13,92% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

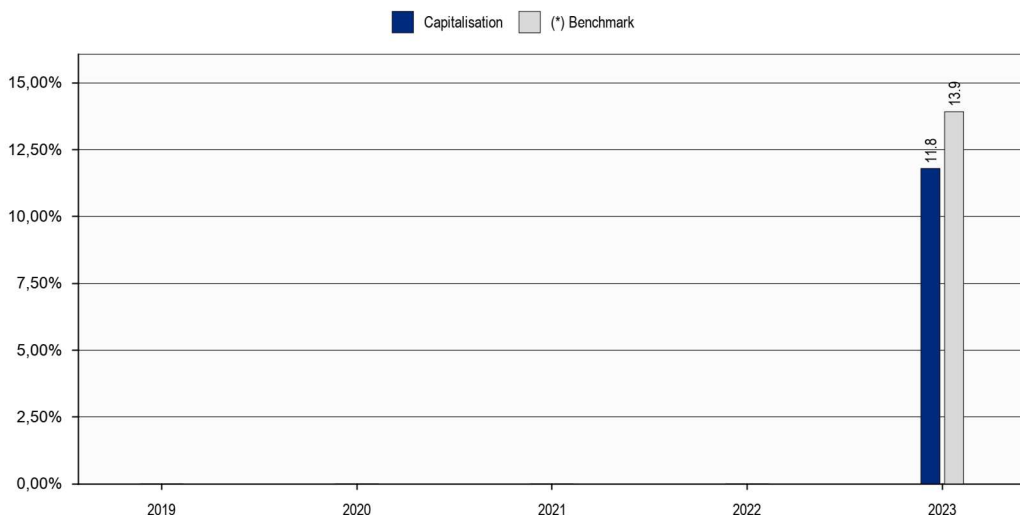
$$P(t; t+n) = \left( \frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**Investor**

Rendement annuel



(\*) Benchmark : Benchmark composite : 60% indice MSCI Europe ESG Universal , 30% indice MSCI World ESG Universal et 10% iBoxx EUR Sovereigns

\* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

**Capitalisation**

1 an	
Part	Benchmark
11,80% (en EUR)	13,92% (en EUR)

\* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

\* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = \left( \frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

**4.4.6 . Frais**

**Frais récurrents**

- Part de capitalisation Founder - BE6330042167: 1,56%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements.  Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,37%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit.  Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,19%

- Part de distribution Founder - BE6330044189: 1,56%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,37%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,19%

- Part de capitalisation Investor - BE6330041151: 1,68%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,49%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,19%

- Part de distribution Investor - BE6330043173: 1,68%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,49%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,19%

#### Existence de commission sharing agreements

Il n'y a pas de commission sharing agreements.

#### Accords de rétrocession de rémunérations (« fee-sharing agreements »)

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunérations. Lors de la conclusion d'un accord de rétrocession de rémunérations, la Sicav et le Gestionnaire envisagent de mettre tout en oeuvre pour éviter des conflits d'intérêts éventuels. Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent, le Gestionnaire et la Sicav agiront dans l'intérêt exclusif des porteurs de actions de la Sicav.

Il n'y a pas d'accord de rétrocession de rémunérations.

#### 4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

##### NOTE 1 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais out of pocket.

**NOTE 2 - Composition des actifs et chiffres-clés**

La société Ferguson Newco PLC (ISIN JE00BJVNSS43) reprise dans la composition du portefeuille est résidente fiscale au Royaume-Uni.